



Rapport financier semestriel

30 juin 2020

Sommaire

1. Rapport d'activité.....	4
1.1. Les activités du Groupe AFD	4
1.2. Evolutions récentes et perspectives	6
1.2.1. Crise sanitaire et réponses du Groupe AFD.....	6
➤ Initiative « Santé en commun »	6
➤ Partenariats institutionnels pour l'Afrique et le Moyen-Orient	6
➤ Suspension du remboursement de la dette	7
➤ Soutien aux économies fragilisées	7
➤ Appui aux ONG	8
➤ Programme « Outre-mer en commun »	8
➤ Réponse globale avec les autres acteurs du développement	8
1.2.2. Refinancement et liquidité	9
1.2.3. Résultats financiers	9
1.2.4. Ratio de solvabilité et évolutions réglementaires	9
1.2.5. Perspectives.....	10
1.3. Facteurs de risque	12
2. États financiers consolidés établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne.....	15
<u>Notes annexes aux États financiers</u>	20
D. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2020	58
E. Responsable du rapport financier semestriel	60

Les totaux des colonnes des tableaux sont susceptibles de différer légèrement de la somme des lignes les composants, du fait des arrondis.

Les abréviations K€ signifient milliers d'euros, M€ signifient millions d'euros et Md€ milliards d'euros.

1. Rapport d'activité

1.1. Les activités du Groupe AFD

Autorisations

Le montant total des autorisations données pour compte propre (AFD et Proparco) au 30 juin 2020 s'élève à 4 036 M€, contre 3 122 M€ au 30 juin 2019. Cette hausse porte à la fois sur l'activité pour compte propre (Etats étrangers et Outre-mer) et sur l'activité pour compte de tiers.

Concernant l'activité courante dans les pays étrangers, on note une hausse des autorisations au 30 juin 2020 de (+277 M€), soit 8%, principalement liée au refinancement de Proparco (300 M€) et de l'activité pour le compte de l'état (308 M€).

A noter également que si les prêts souverains concessionnels enregistrent une légère diminution (-37 M€), cette évolution se décompose d'une part, en une hausse de 238 M€ des prêts avec concessionnalité directe et, d'autre part, d'une diminution de 276 M€ des prêts avec concessionnalité indirecte. Par ailleurs, les prêts non souverains marquent une baisse de l'ordre de 169 M€.

Les activités pour compte de tiers dans les pays étrangers sont en hausse de 378 M€ au 30 juin 2020. Cette augmentation résulte essentiellement de l'activité pour le compte de l'Etat (308 M€).

Dans l'**Outre-mer**, les autorisations données enregistrent une nette progression. Elles représentent 374 M€ au 30 juin 2020, contre 110 M€ l'année précédente.

Versements

Les versements pour compte propre (AFD et Proparco) s'élèvent à 3 388 M€ au 30 juin 2020, contre 2 077 M€ au 30 juin 2019, soit une progression de 63%, due en partie aux décaissements sur les prêts souverains.

➤ Activité dans les États étrangers

Sur l'activité courante dans les pays étrangers, le total des versements est en hausse de 965 M€ par rapport à l'an passé (soit + 43%). L'évolution semestrielle des versements sur les différents types d'activités s'explique principalement par :

- Une forte progression des prêts souverains (+516 M€, soit +55%) liée à une augmentation des prêts avec concessionnalité directe (+310 M€, soit +61%) et une hausse des prêts avec concessionnalité indirecte (+206 M€, soit +49%) ;
- Une hausse des prêts non souverains (+412 M€) et tout particulièrement des prêts concessionnels (+226 M€) et des prêts non concessionnels hors sous-participation (+163 M€).
- Une augmentation de 28 M€ des versements sur subventions.

Cette hausse des versements traduit l'évolution croissante des engagements de l'AFD et la croissance du volume des projets en exécution présentant de forts niveaux de restes à verser. Cette augmentation s'explique principalement par l'accélération de versements sur des projets en réponse à la crise sanitaire COVID 19.

➤ Activité dans l'Outre-mer

Les versements de l'AFD dans les Outre-mer ont plus que doublé, passant de 201 M€ au 30 juin 2019 à 522 M€ au 30 juin 2020. Cette forte croissance reflète le dynamisme de l'activité ultramarine de l'AFD, dynamisme renforcé par le lancement de l'initiative « Outre-mer en commun », le 25 mai 2020, pour faire face à la crise COVID-19. Dotée d'1 Md€, dont 750 M€ mobilisables immédiatement, cette initiative s'adresse aux collectivités locales et aux entreprises ultramarines en réponse à la crise sanitaire et à son impact économique.

L'augmentation des versements se poursuit donc au premier semestre 2020. Les engagements sont également en hausse et s'établissent à 374 M€ au premier semestre 2020 contre 110 M€ au premier semestre 2019.

A noter que l'effet croissance des versements en Outre-mer est essentiellement lié au décaissement de 120 M€ d'aide d'urgence à la Nouvelle Calédonie (prêt d'un montant de 240 M€).

➤ Activité de Proparco

Les versements de Proparco en prêts et participations dans les pays étrangers s'élèvent à 547 M€ sur le 1^{er} semestre 2020, contre 507 M€ sur la même période en 2019. Les versements de l'année 2020 sont en légère hausse comparativement à l'année 2019.

➤ Activité pour compte de tiers

L'activité pour compte de tiers est en baisse de 100 M€ :

- Une baisse (-78 M€) des versements pour le compte de l'Etat,
- Les versements pour le compte d'autres bailleurs baissent également (-22 M€).

1.2. Evolutions récentes et perspectives

1.2.1. Crise sanitaire et réponses du Groupe AFD

L'irruption de la pandémie de Covid-19 et la situation à l'échelle mondiale créent une situation sanitaire inédite mais aussi un environnement très largement perturbé et contraint non seulement par la maladie mais aussi par les mesures de gestion de crise prises par un grand nombre de gouvernements. De nombreux gouvernements ont imposé des mesures de confinement afin d'essayer de maîtriser la courbe épidémiologique et éviter de surcharger les systèmes de santé. Ces mesures ont un coût économique immédiat élevé, entraînant un effondrement de l'activité mondiale. Des incertitudes demeurent à ce jour et dépendront des mesures à venir et des plans de relance économique mis en place par les gouvernements.

Depuis le mois de mars, l'Agence française de développement (AFD) se mobilise pour apporter des réponses à l'urgence sanitaire et économique et traduire en actions les engagements du gouvernement français en matière de soutien aux pays prioritaires de l'aide publique française au développement.

➤ Initiative « Santé en commun »

Validée le 2 avril par le conseil d'administration de l'AFD, cette initiative est une première réponse face à la crise sanitaire et à ses conséquences économiques et sociales immédiates, au bénéfice principalement de pays d'Afrique et du Moyen-Orient. Elle comprend la mobilisation de subventions pour un montant de 150 millions d'euros et de prêts concessionnels à hauteur de 1 milliard d'euros, ainsi que le réaménagement de prêts et de dons existants afin d'y inclure des composantes répondant aux besoins nés de la crise sanitaire.

Elle a pour objectif de :

- Soutenir les institutions locales dans la détection de la pandémie
- Participer au financement des plans de riposte des pays sahéliens partenaires
- Prêter aux acteurs publics pour une économie durable et résiliente

Cette initiative s'inscrit par ailleurs dans le cadre du programme « Team Europe » lancé par l'Union Européenne en avril, associant les Etats-membres et leurs institutions financières, déployé pour soutenir les pays partenaires dans la lutte contre la pandémie de coronavirus et ses conséquences sanitaires, économiques, sociales et environnementales.

➤ Partenariats institutionnels pour l'Afrique et le Moyen-Orient

L'AFD s'associe à plusieurs partenaires institutionnels pour apporter les réponses les plus efficaces à la crise sanitaire en Afrique et au Moyen-Orient.

Avec l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), l'AFD met en œuvre un projet d'appui à la préparation des hôpitaux dans la réponse opérationnelle face au Covid-19 (Aphro-Cov) au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Gabon, au Mali et au Sénégal, pour un montant de 1,5 million d'euros.

L'AFD s'est aussi associée à l'Institut Pasteur et soutient à hauteur de 2 millions d'euros ses établissements au Niger, au Sénégal, en Guinée, en République centrafricaine et à Madagascar dans l'accomplissement de leurs mandats national et régional de laboratoire de référence Covid-19.

En collaboration avec l'Institut de recherche pour le développement (IRD), l'AFD mène dans six pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale un projet d'appui aux autorités nationales dans l'élaboration et le renforcement de leurs stratégies de riposte à l'épidémie. Ce partenariat mobilise 2,2 millions d'euros.

Avec la Fondation Mérieux, l'AFD vise le renforcement des capacités de dépistage dans sept pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Guinée, Mali, Niger, Sénégal, Togo). Ce projet mobilise 1,5 million d'euros.

Enfin, en coopération avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), l'AFD a lancé un programme d'appui à l'hôpital universitaire Rafic Hariri de Beyrouth, au Liban, afin d'identifier et de mettre en œuvre des mesures de réponse à la crise sanitaire.

➤ Suspension du remboursement de la dette

Les ministres des Finances du G20 ont annoncé à l'issue de leur réunion du 15 avril leur décision de suspendre en 2020 le service de la dette des pays de la liste de l'Association internationale de développement (IDA) ou classés pays les moins avancés (PMA), et demandé que les créanciers privés et les créanciers multilatéraux fassent de même. Cette décision, qui avait fait l'objet de discussions et d'un consensus au sein du Club de Paris, implique l'AFD qui prépare la suspension et le rééchelonnement des échéances échues à compter du 1er mai au bénéfice des pays éligibles qui en feront la demande. Cette initiative concerne 77 pays éligibles, 76 pays ayant accès à la fenêtre concessionnelle de la Banque mondiale (AID) ainsi que l'Angola. L'AFD détient une créance souveraine envers 35 de ces 77 pays éligibles, dont les principaux sont le Cameroun, le Sénégal, le Kenya, le Nigeria et le Pakistan. A fin juin, 14 pays – parmi ces 35 – ont vu leur demande de moratoire acceptée par le Club de Paris et 9 autres voyaient leur demande en cours d'examen.

➤ Soutien aux économies fragilisées

Une réponse sous forme d'interventions contra-cycliques pour appuyer les politiques et les plans de riposte mis en place par les pays et territoires en matière de gestion de la crise sanitaire, de soutien au tissu des entreprises, et de relance économique vers des trajectoires conformes aux Objectifs de développement durable et à l'Accord de Paris sur le climat est essentielle.

En Amérique latine et en Asie, l'AFD répond aux demandes de ses partenaires et instruit de façon accélérée des opérations de réponse à la crise sanitaire et à ses conséquences économiques et sociales, principalement sous forme de lignes de crédit destinées à soutenir les PME pénalisées par la paralysie de l'économie, ainsi que sous forme de financements budgétaires pour accompagner les politiques publiques de lutte contre l'épidémie.

Proparco, filiale du groupe AFD, renforce par ailleurs le suivi de ses clients et leur propose des solutions leur permettant de faire face à la crise économique, notamment par la flexibilisation de crédits existants (moratoires et changements d'objets). Des financements additionnels pourront être apportés pour appuyer la dynamique de redémarrage et de relance économique qui suivra la crise sanitaire

➤ Appui aux ONG

L'AFD poursuit et adapte ses modalités d'appui aux organisations de la société civile (ONG, associations, syndicats, fondations...) françaises fragilisées par la crise sanitaire.

L'AFD a renforcé son dialogue avec les organisations partenaires et flexibilisé ses modalités d'appui, tout en engageant la réorientation d'opérations en cours vers des réponses à la crise du Covid-19.

L'ONG Alima (Alliance for International Medical Action) pilote par exemple un projet de renforcement des capacités de réponse des ministères de la Santé à la pandémie au Sénégal, au Burkina Faso, au Cameroun, en République centrafricaine et en République démocratique du Congo, pour un montant de 2 millions d'euros.

➤ Programme « Outre-mer en commun »

Dans les Outre-mer, l'AFD se mobilise au côté de l'État et des banques et a mis en place un programme dédié aux collectivités locales et aux entreprises ultramarines pour un montant de 1 milliard d'euros. De nombreux outils sont mobilisés :

- Des prêts d'urgence d'aide à l'investissement sur 20 ans pour les collectivités ultramarines, avec 3 ans de différé et des modalités de déblocage accélérées (40 % dès la signature), à partir des projets retenus dans les contrats collectivités-État ;
- Des instructions de prêts budgétaires annuels accélérées pour les grandes collectivités, ce qui pourrait concerner au minimum un encours de 250 millions d'euros ;
- Des décaissements accélérés pour les financements en place (à hauteur de 250 millions d'euros) ;
- Un prêt amortissable à la collectivité de la Nouvelle-Calédonie d'un montant de 240 millions d'euros pour faire face au besoin urgent de trésorerie.

➤ Réponse globale avec les autres acteurs du développement

L'AFD a engagé des discussions avec plusieurs de ses partenaires membres du Club des banques de développement IDFC pour préparer des programmes et projets de réponse à la crise sanitaire dans leurs pays ou régions d'intervention. C'est le cas avec la Banque ouest-africaine de développement (BOAD), avec la CAF en Amérique latine et avec la DBSA en Afrique du Sud.

L'AFD, qui assure la présidence de l'IDFC et héberge le secrétariat du club depuis octobre 2017, travaille aussi à la coordination des initiatives des membres.

De nombreuses discussions sont également en cours avec les banques multilatérales de développement pour apporter une réponse conjointe, notamment avec le groupe de la Banque mondiale, mais aussi avec la Banque asiatique de développement (ADB), la Banque africaine de développement (BAD), la Banque interaméricaine de développement (IDB) et la Banque islamique de développement (BID). Les interactions avec la Commission européenne sont également importantes.

1.2.2. Refinancement et liquidité

La première partie de l'année a été marquée par la crise sanitaire, les mesures de confinement associées et leurs effets sur les marchés et la liquidité. L'accès à la liquidité a été fortement perturbé sur le mois de mars, avant de se normaliser progressivement notamment à la suite des actions prises par les banques centrales. Les bons émetteurs ont continué à avoir accès au marché mais à des conditions moins bonnes que celles qui prévalaient en début d'année.

Pour financer la croissance de son activité pour compte propre, l'AFD a émis sur le premier semestre 2020, 5 émissions de financement classées EMTN, dont 2 en euros, 1 en dollars américains et 2 en dollars australiens, ainsi que 7 abondements de souches existantes, pour un volume global de 6,3 Mds€.

Pour le Groupe AFD, l'indicateur de trésorerie globale exprimé en mois (i.e. horizon de survie) permet de mesurer si, à tout moment, le solde de trésorerie et la monétisation du buffer de liquidité permettent de couvrir au moins six mois de besoins prévisionnels glissants d'activité, pour faire face à une fermeture des marchés pendant cette durée. Le cadre d'appétence au risque prescrit un objectif de maintien de cet indicateur dans une bande de 9 à 12 mois ; le seuil d'alerte préventif est fixé à 8 mois et le seuil de tolérance à 6 mois. Lors du premier semestre de l'année 2020, cet indicateur a touché le seuil d'alerte préventif, compte tenu d'une accélération des décaissements au début du confinement. La réalisation des opérations d'emprunts en avril, puis au mois de juin, ont permis de maintenir cet indicateur au-dessus des seuils.

1.2.3. Résultats financiers

Les états financiers, présentés selon les normes comptables internationales (IFRS), font apparaître un résultat net part du groupe de -55 M€ au 30 juin 2020 contre 90 M€ au 30 juin 2019. Cette baisse s'explique principalement par une baisse significative du produit net bancaire sur la période (259M€ contre 420 M€ en 2019) combinée à une légère hausse du coût du risque de - 6 M€.

La baisse du produit net bancaire généré sur le premier semestre 2020 de -161 M€, est due principalement à la baisse de la juste valeur des instruments financiers. Le résultat induit de cette activité représente 93% de la chute du produit net bancaire sur la période. Ces effets ont été renforcés dans le cadre de l'application de la nouvelle norme IFRS 9, applicable au 1^{er} janvier 2018 notamment en lien avec la volumétrie des actifs qui sont évalués à la juste valeur par résultat dans les comptes du Groupe.

Les charges générales d'exploitation sont en hausse de 8 M€, s'élevant à 214 M€ au 30 juin 2020 contre 206 M€ au 30 juin 2019.

1.2.4. Ratio de solvabilité et évolutions réglementaires

En matière de solvabilité, l'AFD satisfait aux exigences minimales de fonds propres. Le ratio de solvabilité s'établit à 16,73% au 30 juin 2020, en très légère diminution par rapport au 31 décembre 2019 (16,75%).

La crise sanitaire COVID-19 a également bousculé le calendrier des évolutions réglementaires, avec l'introduction de flexibilité pour les exigences en fonds propres dans ce contexte.

Plus précisément, les amendements du CRR (Règlement 2020/873 – dit Quick-fix) adopté le 24 juin 2020 permettent :

- une neutralisation dans les fonds propres réglementaires (CET1) de l'impact négatif de l'augmentation des provisions collectives IFRS 9 entre la date d'arrêté et le 01/01/2020. Cette neutralisation durera 2 ans et sera suivie d'un étalement linéaire sur les 3 années suivantes
- un traitement préférentiel en solvabilité pour les PME et les entités qui financent des projets d'infrastructure
- un traitement des actifs logiciels moins pénalisant (d'après les RTS de l'EBA actuellement en consultation)
- un traitement actuellement réservé aux prêts non performants garantis par des organismes publics de crédit à l'exportation étendu aux entités publiques

Par ailleurs, le HSCF (Haut Comité pour la Sécurité Financière) a rétabli le taux au titre du coussin contra-cyclique à 0% à partir du 2 avril 2020.

Concernant le risque de crédit, les publications de la BCE et de l'EBA recommandent la prise en considération des moratoires et des perspectives long-terme des débiteurs dans l'appréciation de la dégradation du risque de crédit.

1.2.5. Perspectives

L'année 2020 sera celle d'une ambition renouvelée pour la politique de développement de la France et pour le groupe AFD qui sert cette politique. Avec une nouvelle loi d'orientation, de programmation et la négociation d'un nouveau contrat d'objectifs et de moyens 2020-2022. Elle constituera une étape importante pour réaliser l'engagement du Président de la République d'atteindre 0,55% du RNB consacré à l'aide publique au développement à l'horizon 2022.

Elle marquera ainsi une stabilisation du niveau d'engagements du groupe AFD autour de 13,4 Mds€. Le groupe AFD opérera un changement de paradigme sur son mode de pilotage avec le passage progressif d'un pilotage de l'activité par les engagements vers celui de l'activité par les signatures et les versements, qui sont la condition de l'impact des actions du Groupe. Le groupe AFD se donne pour objectif d'atteindre 11 Mds€ de signatures en 2020, matérialisant la croissance des engagements du Groupe au cours des trois dernières années. Pour 2020, l'objectif de versements pour le Groupe AFD s'établit à 8,5 Mds€, soit un ratio de versement de 23%. Cet objectif découle de la croissance des engagements du Groupe au cours des dernières années et du volume de signatures réalisées en 2019.

En lien avec son objectif d'être 100% accord de Paris, le groupe AFD contribuera ou a contribué au premier semestre 2020 à construire un positionnement fort sur le nexus Climat/Biodiversité dans la perspective de la COP 15 de Kunming. Il fera aboutir en 2020 les travaux pour préciser l'objectif 100% lien social. PROPARCO poursuivra son alignement stratégique avec ces deux objectifs Accord de Paris et Lien social. Enfin, le dialogue stratégique multisectoriel sera élargi à de nouveaux pays pour appuyer l'appropriation de ces objectifs par nos partenaires. Le groupe AFD poursuivra en 2020 avec ses partenaires d'IDFC la promotion de l'Investissement de développement durable, notamment à travers la tenue en fin d'année du Sommet des banques de développement. L'ensemble du Groupe visera à mobiliser des financements au-delà des financements propres de l'AFD par l'augmentation des délégations de fonds et la mise en place d'un objectif d'effet de levier des financements. L'adoption d'une nouvelle stratégie partenariale marquera la volonté du Groupe d'approfondir encore son approche partenariale avec les acteurs français (OSC, collectivités locales, entreprises) et les acteurs européens et internationaux pour accroître l'impact de ses interventions

Par zone géographique, les prévisions d'activité pour l'année 2020 pour l'AFD se présentent de la manière suivante :

- L'Afrique reste la géographie d'intervention prioritaire du Groupe AFD. Conformément aux engagements du Président de la République de doubler les financements du groupe AFD vers l'Afrique continentale et aux conclusions du comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID), les perspectives pour 2020 pour le continent africain intègrent une cible d'engagements de 4,4 Mds € de financement, dont 0,9 Md€ d'engagements en subvention et de signatures à hauteur de 3,9 Mds€.

L'AFD poursuivra en 2020 ses efforts pour accélérer les réalisations sur le terrain, notamment dans les zones de crises. Si les volumes d'octrois sont appelés à se stabiliser, la transformation en signatures des octrois réalisés en 2019 devrait permettre une augmentation des versements. Sur le plan thématique, la stratégie d'engagement restera fondée sur les priorités déjà fixées en 2019 et centrées notamment sur les secteurs sociaux, la préservation de la biodiversité et l'adaptation et la lutte contre le changement climatique.

- L'activité de l'AFD dans la région « Orient » devrait se porter à 3,1 Mds€ en 2020 en engagements, dont un tiers devrait être réalisé en Asie du Sud-Est, un quart en Eurasie, 20% en Asie du Sud, 15% au Moyen-Orient, et 6% en Chine et 2,5 Mds€ en signatures. Cette région recouvre l'ancien périmètre Asie auquel viennent s'ajouter les pays des Balkans, du Proche et Moyen Orient, ainsi que la Turquie depuis la réorganisation de l'axe géographique de l'AFD en septembre 2018.
- L'activité de l'AFD dans la région Amérique Latine est recentrée sur le sous-continent stricto sensu (avec Cuba, pour des raisons géopolitiques), soit 8 pays au lieu de 11 précédemment depuis le 1er septembre 2018. Avec une cible d'autorisations d'engagement de 1,5 Mds€, dont environ la moitié sous forme de prêts souverains, et l'autre moitié en non souverains, et de 1,6 Mds€ de signatures ; l'activité en Amérique latine en 2020 devrait confirmer la possibilité d'apporter d'importants volumes de financement en Amérique latine dans un paysage politique et économique incertain. Complémentairement à son objectif de 70% de co-bénéfices climat dans la région, l'AFD s'efforcera d'améliorer son impact relatif à la lutte contre toutes les formes d'inégalités, conformément à son mandat dans la région. Les événements de 2019 et la crise sanitaire COVID en Amérique latine sont en effet venus rappeler la nécessité de concilier transition écologique et progrès social.
- L'objectif d'activité de l'AFD dans les Trois Océans (hors Etats étrangers) s'élève à 1,1 Md€ pour l'année 2020 et 1 Md € de signatures. Cet objectif reflète la mise en œuvre de l'approche Trois Océans lancée fin 2018, et concrétisée en octobre 2019 par l'adoption en CA des nouvelles stratégies. Les interventions de l'AFD dans la région continueront à se déployer dans un triple cadre ultramarin, étranger et régional pour mieux répondre aux impératifs économiques, aux exigences environnementales et aux enjeux sociaux de ces territoires.
- Dans les Outre-mer, les projections de financement s'établissent à 860 M€ pour 2020, en baisse de 9 % par rapport à 2019. Une part importante des financements portera une nouvelle fois sur l'activité du secteur public qui est estimée à 650 M€. Pour le secteur privé, le dynamisme des prêts en propre aux entreprises et aux banques s'intensifie, portant l'objectif 2020 à environ 200 M€, en nette hausse par rapport à 2019 (169 M€ en 2019). L'activité de garantie de la SOGEFOM devrait rester stable à 44 M€. Enfin, sur le plan stratégique, l'AFD inscrit son action ultramarine dans « la trajectoire 5.0 » impulsée par le Ministère des Outre-mer, conformément aux recommandations du Livre Bleu.

- Dans les États étrangers voisins des territoires ultramarins, l'AFD affiche un objectif d'autorisations de financement de 245 M€. Les trois pays prioritaires de l'aide française au développement dans le périmètre des Trois Océans – à savoir Haïti, Madagascar et les Comores – bénéficieront de l'essentiel de l'effort en dons. Les Comores devraient continuer de bénéficier d'un effort particulièrement soutenu à 50 M€, conformément au Plan de Développement France-Comores adopté en juillet 2019. Dans ces trois pays, le renforcement du capital humain (santé, éducation, formation), l'accès aux services de base (dont l'eau), la préservation des ressources naturelles et l'accroissement des opportunités économiques et d'emplois seront ciblés. Dans les autres, l'accent sera mis sur les projets à co-bénéfice climat, notamment dans le domaine de l'énergie, de la ville durable, du transport et de l'eau, grâce à une palette de produits (prêts, prêts bonifiés, garanties, fonds délégués).
- Enfin, à l'échelon régional, conformément aux priorités définies par le gouvernement (en particulier l'axe Indopacifique) et précisées dans les stratégies par bassin, l'objectif est de parvenir à un changement d'échelle qui se traduira notamment par une amplification des autorisations de financements multi-bailleurs et de la coopération avec les organisations régionales. La consolidation des partenariats avec de nouvelles contreparties, telles que des ONG, sera aussi encouragée dans le cadre régional. En témoigne le projet de réduction de l'impact des catastrophes naturelles, des crises sanitaires et des effets du changement climatique sur les populations des trois bassins océaniques prévu avec la Croix Rouge.

1.3. Facteurs de risque

L'activité de prêts du Groupe AFD (encours et restes à verser signés) porteuse de risques s'élève à 49,7 Mds€, en progression de 1 370 M€ (+ 3%) sur le premier semestre 2020. En 2019 et 2018, cette croissance était respectivement de 1428 M€ (+3,2%) et 807 M€ (+1,9%). Cette progression est concentrée sur le périmètre AFD (1 467 M€) alors que les prêts en risque sur le portefeuille Proparco sont en léger retrait (-97 M€). Pour l'AFD, la hausse est la résultante d'une progression des prêts souverains (+ 1 713 M€ à 29,6 Mds€) atténuée par une baisse sur le non souverain (-246 M€), notamment sur les Etats étrangers (-293 M€).

L'encours des prêts pour compte propre de l'AFD (31,8 Mds€) enregistre une hausse de 1 144 M€ (+3,7%) sur le premier semestre 2020, qui se décompose de la façon suivante :

- +809 M€ sur les prêts souverains ;
- +335 M€ sur les prêts non souverains dont +169M€ sur les prêts aux risques de l'AFD en Outre-Mer et +166 M€ sur les prêts aux risques de l'AFD à l'Etranger.

La qualité moyenne du portefeuille global du Groupe diminue à BB-, notamment en raison de la baisse de la qualité du portefeuille ultra-marin. La qualité moyenne est de BB- sur le souverain et de BB sur le non-souverain Groupe. Dans le détail pour le non souverain, elle s'établit à BB+ pour l'AFD (BB dans les Etats étrangers et BB+ dans l'Outre-mer), et à B+ pour Proparco.

La part des risques du portefeuille non souverain de l'AFD dans les pays étrangers, classés en catégorie « investment grade » s'établit à 37% (contre 36% fin 2019).

Le taux de douteux global Groupe progresse à 4,4 % contre 3,9 % fin 2019 avec :

- Une progression du taux de douteux pour le portefeuille non souverain AFD (7,2% à 8,1%) et de Proparco (7,5% à 9,4%) ;
- Une stabilité du taux de douteux pour le portefeuille souverain (0,6%).

L'encours douteux du Groupe est de 1 523 M€ en progression de 221 M€, dont :

- +154,9 M€ pour le non souverain AFD à 1 114 M€ ;
- +65,1 M€ pour le non souverain Proparco à 306 M€ ;

La hausse des encours douteux non souverains s'explique principalement par de nouveaux déclassements en douteux dans les pays étrangers notamment sur les contreparties en Argentine. Les encours douteux souverains restent quasiment stables à 103,5 M€.

Les impayés du Groupe totalisent 406,2 M€ en progression de 21,5 M€ sur le semestre, dont :

- +2,4 M€ sur les souverains AFD à 110 M€ ;
- +5,4 M€ sur les non souverains à 177 M€ ;
- +13,7 M€ sur PROPARCO à 120 M€ dont +8 M€ de nouveaux impayés.

En vision sociale, les dépréciations d'actifs de l'AFD s'élèvent à 548,7 M€ contre 539 M€ fin 2019, soit +1,7% avec une dotation nette de 9,6 M€. Les dépréciations se décomposent en 390,1 M€ de dépréciations en capital et de 158,6 M€ de dépréciation en intérêts.

Le coût du risque social de l'AFD sur le semestre est de 59,6 M€, en baisse de 13,3 M€ par rapport à celui de juin 2019 (72,8 M€). Il est composé de :

- 6,6 M€ de dépréciations d'actifs (composées principalement du déclassement en douteux de certains dossiers, atténué par le reclassement en sain d'une contrepartie et de la diminution du taux de provision sur une autre contrepartie) ;
- 49,2 M€ de dépréciations sur provisions collectives (principalement liées à la dégradation de notes de certaines contreparties passées du stage 1 au stage 2 ou au sein du stage 2),
- 3,3 M€ d'autres provisions pour risques et charges
- 0,4 M€ de pertes sur créances irrécouvrables.

Le coût du risque de Proparco s'élève à 54,5 M€ versus 26,4 à fin juin 2019 ; il se décompose en un coût du risque individuel sur les prêts et garanties représentant une charge de 35,8 M€ et en une dotation sur les provisions collectives de 18,7 M€.

Le coût du risque consolidé du Groupe après passage au référentiel IFRS ressort à 101,0 M€ versus 94,9 à fin juin 2019 comprenant 46,8 M€ de dépréciations collectives, 53,2 M€ de dépréciations individuelles, 1,8 M€ de pertes sur créances irrécouvrables et 0,9 M€ d'autres provisions.

Par ailleurs, le compte de réserve couvrant le risque souverain a été doté à hauteur de 33,1 M€ pour être porté à 837,8 M€. Pour rappel, ce compte de réserve s'établissait à 804,7 M€ au 31 décembre 2019.

Les fonds propres s'établissent à 7 844 M€ au 30 juin 2020 en hausse de 378 M€ par rapport au 31 décembre 2019 (7 466 M€).

A fin juin 2020, les impacts de la crise économique liée à la pandémie de COVID-19 sur le portefeuille de crédit de l'AFD ne sont que très partiellement constatés et leur estimation reste encore aléatoire à ce stade compte-tenu de l'ampleur et de la durée incertaine de la crise, et de la diversité des secteurs économiques touchés dans les différents pays d'intervention du Groupe. Une dégradation significative de la qualité du portefeuille est cependant anticipée, reflétant les difficultés de trésorerie conjoncturelles importantes et/ou une détérioration plus durable du profil financier de plusieurs des contreparties en portefeuille. Cela est conjugué à une altération de la situation macroéconomique et de la solvabilité à court terme de plusieurs pays d'intervention, se traduisant par des dégradations de notations souveraines externes

comme déjà constatées en Argentine, Equateur, Liban, Colombie, Mexique, Kenya, Afrique du Sud, ou Tunisie.

S'agissant du portefeuille non souverain de l'AFD, l'analyse effectuée de l'impact estimé de la crise sur le profil financier de nos contreparties et leur capacité de remboursement à court/moyen terme fait ressortir qu'environ 12% de l'exposition en risques est qualifiée comme étant fortement impactée par la crise. Une attention toute particulière est déployée dans le suivi du portefeuille sur les secteurs les plus vulnérables que sont le transport aérien et le tourisme. A début juillet, 65 demandes de reports d'échéance (de 3 à 6 mois en moyenne) ont été formulées par nos contreparties non souveraines (23 acceptées, 3 rejetées, le reste en cours de traitement), concentrées à environ 60% en Outre-mer français et 40% dans les pays étrangers.

S'agissant du portefeuille souverain, une dégradation de la situation macroéconomique et de la solvabilité à court terme de plusieurs pays d'intervention est déjà constatée, se traduisant par des dégradations de notations souveraines externes comme déjà constatées en Argentine, Equateur, Liban, Colombie, Mexique, Kenya, Afrique du Sud, ou Tunisie.

2. États financiers consolidés établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne

1. Présentation générale

L'Agence française de développement (AFD) est un établissement public industriel et commercial chargé du financement de l'aide au développement. Le montant de la dotation de l'AFD est de 2 808 M€.

Adresse du siège social : 5 rue Roland Barthes – 75598 Paris Cedex 12

Immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 775 665 599.

Les présents états financiers semestriels consolidés résumés ont été établis en date du 7 septembre 2020.

Bilan au 30 juin 2020

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	30/06/2020	31/12/2019
Actif			
Caisse, Banques centrales		3 407 256	1 259 133
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1	2 662 680	2 738 146
Instruments dérivés de couverture	2	2 958 965	2 558 977
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3	1 425 720	1 512 546
Instuments de dettes au coût amorti	5	1 343 751	1 221 164
Actifs financiers au coût amorti		38 337 853	36 902 710
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilé, au coût amorti	5	7 956 941	8 080 093
À vue		921 225	2 164 099
À terme		7 035 716	5 915 995
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	5	30 380 911	28 822 617
Autres concours à la clientèle		30 380 911	28 822 617
Ecart de réévaluation de portefeuille couvert en taux		1 171	1 172
Actifs d'impôts courants		31	31
Actifs d'impôts différés		20 766	16 858
Comptes de régularisation et autres actifs divers	6	1 485 002	892 637
Comptes de régularisation		54 022	3 185
Autres Actifs		1 430 980	895 822
Participations dans les sociétés mises en équivalence	17	143 244	146 753
Immobilisations corporelles	7	256 126	268 618
Immobilisations incorporelles	7	39 301	36 280
Total de l'actif		52 081 865	47 555 027
Passif			
Banques centrales		-	61
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1	357 255	359 698
Instruments dérivés de couverture	2	2 097 859	1 486 117
Passifs financiers au coût amorti		38 122 167	34 492 871
Dettes représentées par un titre au coût amorti	8	38 115 080	34 481 774
Titres du marché interbancaire		274 533	100 029
Emprunts obligataires		37 840 547	34 381 745
Dettes envers les établissements de crédit et assimilé, au coût amorti	8	5 652	9 440
À vue		5 111	8 807
À terme		540	634
Dettes envers la clientèle au coût amorti	8	1 435	1 657
Dont à vue		1 435	1 657
Dont à terme		-	-
Passifs d'impôts différés		10 817	11 156
Comptes de régularisation et passifs divers	6	2 576 349	2 455 403
Fonds publics affectés		82 126	87 363
Autres passifs		2 494 223	2 368 040
Provisions	9	1 162 158	1 151 884
Dettes subordonnées	10	1 535 567	1 288 009
Total des dettes		45 862 172	41 245 199
Capitaux propres Part du Groupe	(Tab 1)	6 028 954	6 105 877
Dotation et réserves liées		3 267 999	3 267 999
Réserves consolidées et autres		2 810 620	2 638 563
Gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres		4 925	26 877
Résultat de la période		- 54 590	172 439
Intérêts minoritaires	(Tab 1)	190 738	203 950
Total capitaux propres		6 219 692	6 309 828
Total du passif		52 081 865	47 555 027

Compte de résultat au 30 juin 2020

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	30/06/2020	30/06/2019
Intérêts et produits assimilés	11	792 268	835 222
Opérations avec les établissements de crédit		164 709	170 600
Opérations avec la clientèle		364 869	385 537
Obligations et titres à revenu fixe		16 550	11 114
Autres intérêts et produits assimilés		246 140	267 971
Intérêts et charges assimilées	11	592 482	632 884
Opérations avec les établissements de crédit		350 733	357 439
Opérations avec la clientèle		559	378,58
Obligations et titres à revenu fixe		258 370	280 822
Autres intérêts et charges assimilés		-17 179	-5 756
Commissions (produits)	12	61 293	73 917
Commissions (charges)	12	1 616	955
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat net de l'impact change	13	-122 497	26 618
Gains ou pertes nets sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	14	1 401	5 103
Produits des autres activités	15	124 209	120 185
Charges des autres activités		3 595	7 202
Produit net bancaire		258 980	420 004
Charges générales d'exploitation	16	214 217	206 058
Frais de personnel		152 216	136 671
Autres frais administratifs		62 001	69 387
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	7	19 166	17 917
Résultat brut d'exploitation		25 597	196 030
Coût du risque de crédit	17	-101 008	-94 917
Résultat d'exploitation		-75 411	101 112
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	18	-2 794	-1 069
Gains ou pertes nets sur autres actifs		33	15
Résultat avant impôt		-78 172	100 059
Impôts sur les bénéfices	19	3 825	-5 288
Résultat net		-74 347	94 771
Intérêts minoritaires		-19 757	5 051
Résultat net - Part du Groupe		-54 590	89 721

Résultat net, gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres au 30 juin 2020

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2020	31/12/2019
Résultat Net	-74 347	182 118
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	-2 343	3 468
Gains et pertes nets sur écarts de conversion		
Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente		
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-2 343	3 468
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables :	-20 654	-36 048
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		-29 720
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre		
Gains et pertes nets sur instruments financiers de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	-20 654	-6 328
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-22 997	-32 580
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-97 344	149 538
Dont part du Groupe	-76 541	142 868
Dont part des intérêts minoritaires	-20 802	6 670

Tableau de passage des capitaux propres du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2020

<i>en milliers d'euros</i>	Dotation	Réserves liées à la dotation	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Gains/ pertes latents ou différés	Capitaux propres - Part du groupe	Capitaux propres - Part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 1er Janvier 2019	2 807 999	460 000	2 540 341	115 225	56 447	5 980 012	216 524	6 196 536
Quote part du résultat 2018 affectée dans les réserves			86 146	-86 146				
Dividendes versés				-29 079		-29 079	-2 439	-31 519
Autres variations			-1 286			-1 286	-685	-1 971
Variation liées aux option de ventes			13 362			13 362	-16 119	-2 757
Résultat 2019				172 439		172 439	9 679	182 118
Gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres sur L'exercice 2019					-29 571	-29 571	-3 010	-32 580
Capitaux propres au 31 Decembre 2019	2 807 999	460 000	2 638 564	172 439	26 876	6 105 877	203 951	6 309 828
Quote part du résultat 2019 affectée dans les réserves			172 439	-172 439				
Dividendes versés								
Autres variations			-609			-609	-2	-610
Variation liées aux option de ventes			227			227	7 591	7 818
Résultat 2020				-54 590		-54 590	-19 757	-74 347
Gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres sur L'exercice 2020					-21 951	-21 951	-1 046	-22 997
Capitaux propres au 30 Juin 2020	2 807 999	460 000	2 810 621	- 54 590	4 925	6 028 954	190 738	6 219 693

Tableau de flux de trésorerie au 30 juin 2020

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Résultat avant impôts (A)	-58 415	190 789	95 009
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	11 937	33 117	10 690
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations liées à l'application d'IFRS 16	7 231	14 462	7 224
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	6 714	-
Dotations nettes aux autres provisions (y compris provisions techniques d'assurance)	133 836	233 686	136 195
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	2 794	1 584	1 069
Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-8 763	-19 630	-4 583
Perte nette/(gain net) des activités de financement	2 813	13 571	2 287
Autres mouvements	-81 911	-700	-155 832
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et autres éléments (B)	67 937	282 803	-2 950
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-1 179 344	-1 190 099	-1 180 335
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-870 155	-1 842 866	-423 275
Flux liés aux autres opérations affectant des autres actifs ou passifs financiers	-124 399	223 652	-523 910
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-357 621	-165 689	-175 192
Impôts versés	-1 066	-10 543	-8 781
= (Diminution) augmentation nette de la trésorerie liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles (C)	-2 532 585	-2 985 545	-2 311 492
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation (A+B+C)	-2 523 064	-2 511 953	-2 219 434
Flux liés aux actifs financiers et participations	54 539	-260 045	-174 683
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-5 929	-41 405	-12 447
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	48 609	-301 450	-187 130
Flux de trésorerie liés à l'application IFRS 16	-6 267	-12 993	-5 630
Flux de trésorerie provenant des actionnaires	247 000	257 000	-
Flux de trésorerie à destination des actionnaires	-	-65 101	-31 519
Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	3 142 948	2 752 448	1 955 369
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	3 383 682	2 931 354	1 918 220
Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	909 227	117 951	-488 344
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	<u>3 412 707</u>	<u>3 294 756</u>	<u>3 294 756</u>
Solde net des comptes de caisse, banques centrales	1 259 072	1 399 405	1 399 405
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	2 153 635	1 895 351	1 895 351
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	<u>4 321 934</u>	<u>3 412 707</u>	<u>2 806 412</u>
Solde net des comptes de caisse, banques centrales (1)	3 407 256	1 259 072	1 030 962
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit (2)	914 679	2 153 635	1 775 450
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	909 227	117 951	-488 344

Notes annexes aux États financiers

1. Evènements significatifs au 30 juin 2020

1.1 L'impact de la situation sanitaire liée à la pandémie COVID-19

Dans le contexte de la crise sanitaire liée au COVID-19, des mesures fortes ont été appliquées dès la qualification par l'OMS du COVID-19 comme pandémie. Ainsi, des pans entiers de l'économie, plus particulièrement dans les services, ont été impactés par des restrictions significatives sur les conditions de travail, voire la fermeture des établissements. Parallèlement à ces mesures, le gouvernement a annoncé plusieurs mesures de soutien à l'économie, afin d'atténuer l'impact négatif des mesures sanitaires prises.

Des mesures semblables ont été prises dans l'ensemble des pays touchés par la pandémie. Les différents gouvernements ont annoncé des mesures sanitaires fortes, pour éviter une surcharge de leur système de santé, avec des réponses de soutien à l'économie plus ou moins importantes.

Le Groupe AFD s'est mobilisé pour apporter des réponses à l'urgence sanitaire et économique et traduire en actions les engagements du gouvernement français en matière de soutien aux pays prioritaires de l'aide publique française au développement.

▪ Mise en place des moratoires

Les ministres des Finances du G20 ont annoncé à l'issue de leur réunion du 15 avril 2020 leur décision de suspendre en 2020 le service de la dette des pays de la liste de l'Association internationale de développement (IDA) ou classés pays les moins avancés (PMA), et demandé que les créanciers privés et les créanciers multilatéraux fassent de même. Cette décision, qui avait fait l'objet de discussions et d'un consensus au sein du Club de Paris, a été mise en œuvre par le Groupe AFD qui prépare la suspension et le rééchelonnement des échéances échues à compter du 1er mai au bénéfice des pays éligibles qui en feront la demande. Le montant des échéances en capital et intérêts reportées pourrait ainsi atteindre, selon le périmètre qui sera retenu et les demandes qui seront adressées à l'AFD, environ 200 millions d'euros.

Au 30 juin 2020, les suspensions de paiement dans le cadre des moratoires IDA ont eu un impact non significatif dans les comptes. En effet, les modifications contractuelles résultant de ces moratoires n'ont pas constitué des modifications substantielles nécessitant la décomptabilisation des actifs.

▪ Evaluation du risque de crédit

En lien avec les diverses publications des régulateurs et de l'IASB, notamment celle du 27 mars 2020 relative à la comptabilisation des pertes de crédit attendues en lien avec la norme IFRS 9 sur les instruments financiers, il a été souligné l'importance de l'exercice de jugement dans l'application de la norme au titre du risque de crédit.

Dans le cadre de l'élaboration des comptes semestriels du Groupe, le report d'échéance n'a pas constitué à lui seul une augmentation significative du risque de crédit entraînant un passage des encours dont la dépréciation est estimée sur des pertes de crédits sur 12 mois (stage 1) vers une comptabilisation des dépréciations des pertes attendues à maturité (stage 2), ni le passage systématique des encours vers la catégorie douteux (stage 3).

Par ailleurs, le report d'échéance dans un cadre autre que les moratoires présentées ci-dessus a été jugé dans la majorité des cas comme étant une augmentation significative du risque de crédit entraînant un déclassement en stage 2 sauf à démontrer du caractère temporaire des difficultés de trésorerie et d'une situation financière pré-covid jugée saine avec une capacité de reprise rapide du rythme des remboursements¹.

Globalement moins affectés par l'épidémie à ce stade que les économies avancées, les pays émergents et en développement (« PEED ») font toutefois face à un choc majeur de demande, notamment externe, et à la chute des cours de plusieurs matières premières dont le pétrole. Compte tenu du caractère encore récent de la crise dans les zones d'intervention du Groupe et du volume limité des informations disponibles, les modèles et les paramètres d'estimations des pertes de crédit attendues n'ont pas été mis à jour.

▪ **Valorisation du portefeuille Equity**

La norme IFRS 13 définit la Juste Valeur comme « le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre intervenant de marché à la date d'évaluation ». Le Groupe applique la norme IFRS 13 dans l'élaboration de ses comptes intermédiaires.

Au 30 juin 2020, la méthode de valorisation des actifs cotés n'a pas évolué (le cours de bourse).

Concernant les actifs non cotés (participations directes ou fonds d'investissements) et compte tenu de la crise COVID-19, il a été particulièrement difficile de raffiner les méthodes d'évaluation actuelles (manque de données sociétés, faible visibilité des comparables et absence de transaction récente dans le contexte actuel). Ainsi, afin de tenir compte de l'impact de la crise sanitaire sur l'activité Equity du groupe, il est apparu nécessaire d'enrichir l'approche de valorisation principale des actifs en faisant appel à d'autres méthodes. En particulier, le groupe a observé le comportement des principales places boursières de ses zones d'intervention et des indices de référence répliquant la composition de son portefeuille (exemple : indice MSCI).

Ainsi, au 30 juin 2020, une baisse significative de la valorisation du portefeuille d'Equity a été enregistrée pour un montant total de 104 M€ pour le groupe.

▪ **Poursuite de l'activité dans un contexte incertain**

Le Groupe AFD a décidé de soutenir les économies fragilisées en apportant des réponses sous forme d'interventions contra-cycliques pour appuyer les politiques et les plans de riposte mis en place par les pays et territoires en matière de gestion de la crise sanitaire mais aussi, de soutien au tissu des entreprises, et de relance économique vers des trajectoires conformes aux Objectifs de développement durable et à l'Accord de Paris sur le climat.

Le Groupe AFD répond aux demandes de ses partenaires et instruit de façon accélérée des opérations de réponse à la crise sanitaire et à ses conséquences économiques et sociales, principalement sous forme de lignes de crédit destinées à soutenir les PME pénalisées par la paralysie de l'économie, ainsi que sous forme de financements budgétaires pour accompagner les politiques publiques de lutte contre l'épidémie.

¹ Cette exception n'a pas été appliquée pour :

- Les contreparties du secteur du transport aérien et du transport du tourisme ;
- Les moratoires entraînant une perte de VAN > 1% ;
- Les moratoires entraînant un allongement de la maturité du crédit.

Proparco, filiale du groupe AFD, renforce par ailleurs le suivi de ses clients et leur propose des solutions leur permettant de faire face à la crise économique, notamment par la flexibilisation de crédits existants (moratoires et changements d'objets). Des financements additionnels pourront être apportés pour appuyer la dynamique de redémarrage et de relance économique qui suivra la crise sanitaire.

D'autres mesures accompagnent la réponse de l'AFD, à savoir :

- Initiative « SANTÉ EN COMMUN » ;
- Partenariats institutionnels pour l'Afrique et le Moyen-Orient ;
- Appui aux ONG ;
- Programme « Outre-mer en commun » ;
- Réponse globale avec les autres acteurs du développement.

1.2 Financement de l'activité

Pour financer la croissance de son activité pour compte propre, l'AFD a émis sur le premier semestre 2020, 5 émissions de financement classées EMTN, dont 2 en euros ,1 en dollars américains et 2 en dollars australiens, ainsi que 7 abondements de souches existantes, pour un volume global de 6,3 Mds€.

1.3 Affectation du résultat de l'exercice 2019

Conformément à l'article 79 de la loi de Finances rectificative 2001 n° 2001-1276 du 28 décembre 2001, le montant du dividende versé par l'AFD à l'État est déterminé par arrêté ministériel.

Les comptes 2019 ont été approuvés par le Conseil d'administration du 2 avril 2020.

En prévision de l'impact de la crise sanitaire en cours sur les activités de l'AFD :

- Le Conseil d'Administration de l'AFD du 2 avril 2020 a proposé la mobilisation intégrale du résultat social AFD de 2019 (160,1 M€) en réserves ;
- L'assemblée générale de Proparco du 27 mai a également approuvé à la mobilisation intégrale du résultat social Proparco de 2019 (35,6 M€) en réserves.

2. Normes comptables applicables à l'Agence française de développement

Les états financiers, objet du présent document, comprennent les états financiers de synthèse ainsi que les notes annexes. Ils sont présentés selon la recommandation ANC n° 2017-02 du 2 juin 2017, relative au format des documents de synthèse des entreprises, relevant de la réglementation bancaire et financière sous référentiel comptable international.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés du groupe AFD au 30 juin 2020 sont établis selon les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et sont par conséquent en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

Les principes comptables appliqués, pour la préparation des états financiers au 30 juin 2020 de l'AFD, sont décrits dans la note 3.2.

Les comptes consolidés sont présentés en milliers d'euros.

Les normes et interprétations utilisées dans les états financiers semestriels au 30 juin 2020 ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur cette période. Celles-ci portent sur :

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union Européenne	Date d'application : exercices ouverts à compter du
Amendements à IFRS16 "Contrat de location" liés à la crise Covid-19	mai 2020	1er janvier 2020
Amendements à IAS39 - IFRS9 et IFRS7	septembre 2019	1er janvier 2020
Amendements à IAS16 Immobilisations corporelles	mai 2020	1er janvier 2022
Amendement à IAS37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels	mai 2020	1er janvier 2022
Améliorations annuelles de 2018 à 2020 IFRS1 - IFRS9 - IFRS16	mai 2020	1er janvier 2022

Lorsque l'application de normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe AFD, sauf mention spécifique.

✓ **Amendement à la norme « IFRS 16 » sur les allègements de loyers liés au covid-19**

La modification permet aux locataires bénéficiant d'allègements de loyers liés à la pandémie de Covid-19 de ne pas considérer ces concessions comme des modifications de contrats et par conséquent ne pas étaler ces réductions sur la durée du contrat, mais de les comptabiliser directement en résultat comme des reprises sur les loyers. Cet amendement n'affecte pas les bailleurs. Les comptes du groupe AFD n'a pas bénéficié de ces allègements au 30 juin 2020.

✓ **Amendements IAS 39 - IFRS 9 et IFRS 7 « Modification des critères d'exigence relatives à la comptabilité de couverture »**

En septembre 2019, L'IASB a introduit des amendements d'IAS 39 - IFRS 9 et IFRS 7 pour la première phase de la réforme IBOR, qui modifient les exigences aux critères d'application de la comptabilité de couverture en permettant le maintien des relations de couverture avant la mise en œuvre effective de cette réforme. Ces amendements ont été adoptés par la Commission Européenne le 15 janvier 2020 avec une application obligatoire pour les états financiers 2020. L'AFD a lancé en janvier 2019 un projet de transition pour l'ensemble du groupe sous la gouvernance de la Direction Financière, afin de se conformer aux exigences réglementaires et anticiper l'impact de l'évolution des indices sur l'équilibre économique des contrats. Des travaux de recensement et d'analyses d'impact ont également été menés. Il en ressort que le Groupe AFD est essentiellement exposé sur ces relations de couverture aux taux EONIA, EURIBOR et LIBOR. Les relations de couverture en micro-couverture ont été testées au 31 décembre 2019 sur base d'actualisation de l'€STR et comparées aux justes valeurs de l'arrêté sur base d'actualisation EONIA afin de simuler l'impact résultat d'un passage hypothétique à l'€STR. Suite à ces travaux, l'impact estimé est non significatif.

Les autres normes et interprétations applicables au 1^{er} janvier 2020 sont sans impact significatif sur les comptes du Groupe au 30 juin 2020.

3. Principes d'élaboration des comptes consolidés du Groupe AFD au 30 juin 2020

3.1. Périmètre et méthodes de consolidation

3.1.1. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de l'Agence française de développement regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable.

Sont exclues du périmètre de consolidation :

- les sociétés ne présentant pas de caractère significatif ;
- les sociétés étrangères dans lesquelles l'AFD détient une faible participation et n'y exerce pas d'influence notable en raison de leur caractère public ou parapublic.

- **Normes sur la consolidation IFRS 10-11-12 : Hypothèses et jugements significatifs appliqués pour la détermination du périmètre de consolidation :**

Les éléments retenus afin de conclure sur le contrôle ou l'influence exercée par l'AFD sur ses participations sont multiples. Le Groupe définit ainsi sa capacité à exercer une influence sur la gestion d'une entité, compte tenu notamment de la structure de celle-ci, de son actionnariat, des pactes et du poids de l'Agence et de ses filiales dans les instances de décisions.

Par ailleurs, la significativité au regard des comptes du groupe fait également l'objet d'une analyse.

La liste des participations détenues par l'AFD directement ou indirectement et supérieures à 20 % du capital des sociétés est présentée dans le tableau qui figure à la page suivante.

1.

en pourcentage d'intérêt	30/06/2020	31/12/2019
Filiales intégrées globalement		
Soderag	100%	100%
Proparco	74%	74%
Sogefom	60%	60%
Fisea	100%	100%
Propasia	74%	74%
Participations mises en équivalence		
Société Immobilière de Nouvelle Calédonie	50%	50%
Banque Socredo	35%	35%

Les intérêts minoritaires :

Les intérêts non contrôlants sont non significatifs au regard des états financiers du groupe, tant individuellement que cumulativement.

en milliers d'euros	30/06/2020			31/12/2019		
	% de contrôle et de vote des minoritaires	Quote part résultat net	Quote part capitaux propres (dont résultat)	% de contrôle et de vote des minoritaires	Quote part résultat net	Quote part capitaux propres (dont résultat)
Proparco	25,82%	-19 777	183 702	25,82%	9 998	196 933
Autres filiales		20	7 036		-319	7 018
Total part minoritaires		-19 757	190 738		9 679	203 950
Total part du Groupe		-54 590	6 028 954		172 439	6 105 877

Le Groupe AFD n'a pas d'engagement contractuel de soutenir les entités structurées Fisea et Propasia au-delà des engagements standards liés à sa détention du capital, et n'a pas l'intention de le faire dans le futur.

Les intérêts détenus dans des partenariats et entreprises associées sont matériellement non significatifs au regard des états financiers du Groupe AFD.

3.2. Principes et méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

✓ L'intégration globale

Cette méthode s'applique aux filiales contrôlées de manière exclusive. Ce contrôle exclusif s'apprécie par le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles des filiales. Il résulte (i) soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale, (ii) soit du pouvoir de désigner ou révoquer des membres des organes de direction, d'administration ou de surveillance, (iii) soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur la filiale au regard des statuts en vigueur.

La méthode de consolidation consiste à incorporer poste par poste tous les comptes, tant au bilan qu'au hors-bilan de l'AFD, avec constatation des droits des « actionnaires minoritaires ». La même opération est effectuée pour les comptes de résultat.

Sont intégrées les cinq sociétés suivantes :

- La Société de promotion et de participation pour la coopération économique (Proparco) créée en 1977.

Le changement de statut de Proparco d'établissement de crédit à société de financement est effectif depuis le 25 mai 2016 par notification de la BCE.

Au 30 juin 2020, le capital de cette société s'élève à 693 M€, la participation de l'AFD s'élève à 74,2 %.

- La Société de développement régional Antilles-Guyane (Soderag), dont l'AFD a pris le contrôle en 1995 à la demande de l'État français, et qui a été mise en liquidation

en 1998, après que le retrait de son agrément en tant qu'établissement de crédit a été prononcé.

Au 30 juin 2020, le capital de cette société s'élève à 5,6 M€. L'AFD en détient 100 %.

- La Société de gestion des fonds de garantie d'Outre-mer (Sogefom), dont l'AFD a procédé au rachat des actions détenues par l'Institut d'émission d'Outre-mer (IEOM) le 12 août 2003, à la demande du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, et du ministère de l'Outre-mer.

Au 30 juin 2020, le capital de cette société s'élève à 1,1 M€. L'AFD en détient 58,69 %.

- Le Fonds d'investissement et de soutien aux entreprises en Afrique (Fisea) a été créé en avril 2009. Cette société par actions simplifiée dotée d'un capital de 227,0 M€ est détenue à presque 100 % par l'AFD, Proparco détenant une action. La gestion de FISEA est assurée par Proparco.
- TR Propasia LTD est une société anonyme créée en octobre 2008 dont l'objet social est la prise de participation, dans des sociétés ou organismes favorisant le développement économique et social dans le respect de l'environnement, en Asie. Cette société domiciliée à Hong Kong est dotée d'un capital de 10 M\$. Elle est détenue à 100 % par Proparco.

✓ La mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le groupe AFD exerce une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une filiale sans en détenir le contrôle. Elle peut résulter le plus fréquemment (i) d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, (ii) de la participation aux décisions stratégiques, ou encore (iii) de l'existence d'opérations inter-entreprises importantes. Au 30 juin 2020, cette méthode a été appliquée à deux sociétés dans lesquelles l'AFD détient directement ou indirectement une participation comprise entre 20 et 50 % et sur lesquelles la notion d'influence notable s'avère exister : la Société immobilière de Nouvelle Calédonie (SIC) et la Socredo.

La méthode de consolidation consiste alors à retenir, pour la valorisation de la participation, la situation nette de la société, d'une part, à introduire une quote-part de son résultat retraité, d'autre part, ceci au prorata de la participation détenue dans son capital.

✓ Remarques sur les autres sociétés

L'AFD détient par ailleurs des participations dans un certain nombre de sociétés pour lesquelles elle n'exerce aucune influence notable en matière de gestion. Ces sociétés ne sont pas consolidées, ni globalement, ni par mise en équivalence. Elles figurent à l'actif au poste « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

3.2.1. Retraitement des opérations

Les soldes du bilan et les transactions, les produits et les charges résultant des transactions intragroupes sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les gains

découlant des transactions avec les entreprises mises en équivalence sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêts du Groupe dans l'entreprise. Les pertes sont éliminées de la même façon que les gains, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

3.3. Principes et méthodes comptables

Les états financiers consolidés de l'AFD sont établis en utilisant des méthodes comptables appliquées de façon constante sur toutes les périodes présentées dans les comptes consolidés et d'application conforme aux principes du Groupe par les entités consolidées par l'AFD.

Les principales règles d'évaluation et de présentation appliquées pour la préparation des états financiers de l'Agence française de développement au 30 juin 2020 sont indiquées ci-après.

3.3.1. Conversion des opérations en monnaie étrangère

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle du Groupe (en euros) au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas convertis sur la base du taux de change en vigueur à la date de l'opération initiale ; dans le second cas, ils sont évalués au cours de change à la date à laquelle la valeur de marché a été déterminée. Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « actifs financiers à la juste valeur par résultat » et au passif lorsque l'actif est classé dans la rubrique « actifs financiers à la juste-valeur par capitaux propres ».

3.3.2. Utilisation d'estimations

Certains montants comptabilisés dans les comptes consolidés en application des principes et méthodes comptables conduisent à l'utilisation d'estimations émises à partir des informations disponibles. Ces estimations sont notamment utilisées lors de l'évaluation en juste valeur des instruments financiers, des dépréciations et provisions.

Le recours à des estimations concerne notamment :

- L'évaluation des pertes attendues à 12 mois ou à maturité en application du deuxième volet de la norme IFRS 9 ;
- Les provisions comptabilisées au passif du bilan (les provisions pour engagement sociaux, litiges, etc...)
- Certains instruments financiers dont la valorisation est déterminée soit à partir de modèles complexes, soit d'actualisation de flux futurs probabilisés.

Instrument financiers

La norme IAS 32 définit un instrument financier comme tout contrat qui donne lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité.

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les états financiers selon les dispositions de la norme IFRS 9 telle qu'adoptée par l'Union Européenne.

Par conséquent, les actifs financiers sont classés au coût amorti, en valeur de marché par capitaux propres ou en valeur de marché par résultat selon les caractéristiques contractuelles des instruments et selon le modèle de gestion au moment de la comptabilisation initiale. Les passifs financiers sont classés au coût amorti ou en valeur de marché par résultat.

Le groupe AFD a continué d'appliquer les dispositions d'IAS 39 en matière de couverture en attendant les futures dispositions relatives à la macro-couverture.

Actifs financiers

Classement et évaluation des actifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur valeur de marché telle que définie par la norme IFRS 13 et sont classés dans le bilan du groupe en trois catégories (coût amorti, juste valeur par capitaux propres ou juste valeur par résultat) telle que définie par la norme IFRS 9. Les achats/ventes des actifs financiers sont comptabilisés à la date de réalisation effective. Les catégories comptables définissent le mode d'évaluation ultérieur des actifs financiers.

Ce classement est fonction des caractéristiques de leurs flux contractuels et de la manière dont l'entité gère ses instruments financiers (modèle de gestion ou « business model »).

- Les caractéristiques contractuelles (test « Solely Payments of Principal & Interests » ou « SPPI »)

Les flux de trésorerie contractuels qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû concordent avec un contrat de prêt de base, dans lequel l'intérêt consiste principalement en une contrepartie pour la valeur temps de l'argent et pour le risque de crédit.

Néanmoins, l'intérêt peut aussi comprendre une contrepartie pour d'autres risques (par exemple, le risque de liquidité) et frais (par exemple, des frais d'administration) associés à la détention de l'actif financier pour une certaine durée. En outre, l'intérêt peut comprendre une marge qui concorde avec un contrat de prêt de base.

En revanche, lorsque des modalités contractuelles exposent les flux de trésorerie contractuels à des risques ou à une volatilité qui sont sans rapport avec un contrat de prêt de base (par exemple l'exposition aux variations de prix des actions ou des marchandises), les flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû et le contrat est par conséquent classé en juste valeur par résultat.

- Le modèle de gestion

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie.

L'identification du modèle de gestion se fait au niveau du portefeuille d'instruments et non pas instrument par instrument en analysant et observant notamment :

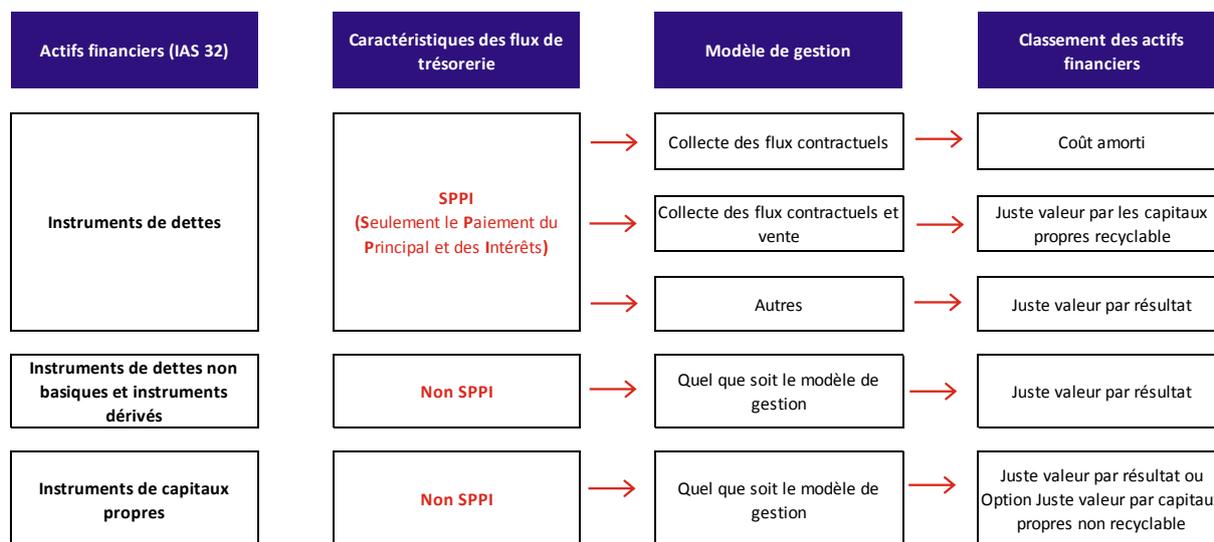
- Les reportings de performance présentés à la direction du groupe ;
- La politique de rémunération des responsables en charge de gérer le portefeuille ;
- Les cessions d'actifs réalisées et prévues (taille, fréquence...).

En fonction des critères observés, les trois modèles de gestion, selon lesquels le classement et l'évaluation d'actifs financiers seront effectués, sont :

- Le modèle de pure collecte des flux contractuels des actifs financiers ;

- Le modèle fondé sur la collecte des flux contractuels et de la vente des actifs financiers ;
- Et tout autre modèle notamment un modèle de pure cession.

Le mode de comptabilisation des actifs financiers résultant de l'analyse des clauses contractuelles couplée à la qualification du modèle de gestion est présenté sous la forme du schéma ci-dessous :



a) Les instruments de dettes au coût amorti

Les instruments de dettes sont classés au coût amorti si les deux critères suivants sont satisfaits : les flux de trésorerie contractuels constituent uniquement des paiements relatifs au principal et aux intérêts sur le principal et le modèle de gestion est qualifié de pure collecte. Cette catégorie d'actifs financiers inclut :

✓ Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché majorée des coûts de transaction qui, en règle générale, est le montant décaissé à l'origine (y compris les créances rattachées). Les prêts et créances sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet d'une dépréciation individuelle, dès lors qu'il existe un événement de défaut survenu postérieurement à la mise en place du prêt, ayant un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés des actifs et ainsi, susceptible de générer une perte mesurable. Ces dépréciations sont déterminées par comparaison entre la valeur actualisée des flux futurs et la valeur comptable. L'effet de la désactualisation de la dépréciation est enregistré en produit net bancaire.

✓ Titres au coût amorti

Cette catégorie comprend les titres de dettes dont les caractéristiques contractuelles sont SPPI et dont le modèle de gestion est qualifié de « collecte ».

Ils sont comptabilisés initialement à la valeur de marché majorée des coûts de transaction, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes. Les coupons courus non échus sont inclus dans la valeur bilancielle en IFRS.

Ces actifs financiers font l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le paragraphe ci-dessous « Les dépréciations des actifs financiers au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres ».

b) Les instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres

Les instruments de dettes sont classés à la juste valeur par capitaux propres si les deux critères suivants sont satisfaits : les flux de trésorerie contractuels constituent uniquement des paiements relatifs au principal et aux intérêts sur le principal et le modèle de gestion est qualifié de « collecte et vente ».

Cette catégorie correspond essentiellement aux titres à revenu et maturité fixes que l'AFD peut être amenée à céder à tout moment, notamment les titres détenus dans le cadre de la gestion Actif-Passif.

Ces actifs financiers sont évalués initialement à leur juste valeur majorée des coûts de transaction. Ils sont évalués ultérieurement à la valeur de marché et les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables. Ils font également l'objet d'un calcul de pertes attendues au titre du risque de crédit selon les mêmes modalités que celles applicables aux instruments de dette au coût amorti (Note 5 - Instruments financiers au coût amorti).

Les intérêts sont comptabilisés en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Lors de la cession, les variations de valeurs comptabilisées précédemment en capitaux propres seront transférées en compte de résultat.

c) Les instruments de dette à la juste valeur par résultat

Cette catégorie comprend les instruments de dettes ne respectant pas les critères SPPI :

- ✓ Les participations dans les fonds d'investissements et les participations directes avec option de vente et autres instruments de dettes (exemple : OPCVM ...)

Les caractéristiques des flux contractuelles sont telles que le test SPPI n'est pas satisfaisant et ne permettent pas de les classer en coût amorti.

En application de ses procédures, l'AFD classe ses actifs financiers en deux critères principaux : actifs cotés sur un marché et actifs non cotés.

Les actifs cotés sont répartis en deux sous-groupes, ceux cotés sur un marché « actif », attribut qui s'apprécie en fonction de critères objectifs, ou ceux cotés sur un marché inactif. Les actifs cotés sur un marché « actif » sont automatiquement classés en niveau 1 de juste valeur. Les actifs cotés sur un marché « inactif » sont classés en niveau 2 ou 3 de juste valeur selon la méthodologie de valorisation utilisée. Lorsqu'il existe des données observables directes ou indirectes utilisées pour la valorisation, l'actif est classé en niveau 2 de juste valeur.

Lorsqu'il n'existe pas de telles données ou que ces dernières n'ont pas de caractères « observables » (observation isolée, sans récurrence), l'actif est classé en niveau 3 de juste valeur, au même titre que les actifs non cotés. Tous les actifs non cotés sont classés en niveau 3 de juste valeur et sont valorisés principalement selon deux méthodes, la quote-part d'actif net réévalué sur la base des derniers états financiers transmis par les entités concernées (< 6 mois) et le coût historique pour les filiales immobilières de l'AFD.

La revue des valorisations est effectuée selon une fréquence semestrielle. En cas de modification des paramètres qui pourraient justifier la modification du niveau de classement en juste valeur, le département des Risques Groupe décide de proposer le changement de classification qui est soumis à la validation du Comité des Risques.

✓ Les prêts

Certains contrats de prêts sont assortis de clause de remboursement anticipé dont le montant contractuel correspond à une compensation égale au coût du débouclage d'un swap de couverture associé. Les flux de remboursement anticipé de ces prêts sont considérés comme non SPPI s'ils ne reflètent pas uniquement l'effet des changements de taux d'intérêt de référence.

Par conséquent, le groupe AFD a identifié un portefeuille de prêts qui est évalué à la juste valeur par résultat. Les prêts font ainsi l'objet d'un exercice de valorisation selon la méthodologie d'actualisation des flux futurs, avec un taux d'actualisation propre à chaque prêt.

✓ Les instruments dérivés de change ou de taux utilisés dans le cadre de couverture économique

Il s'agit des instruments dérivés qui ne répondent pas à la définition de la comptabilité de couverture selon la norme IAS 39. Ces actifs et passifs sont valorisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat. La variation de juste valeur figure au compte de résultat dans le poste « gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur ». La juste valeur des dérivés de change, contractés par l'AFD, intègre fréquemment une composante couverture de marge future des prêts libellés en devises. Le résultat de change des actifs associés comptabilisé en produits ou charges des autres activités compense partiellement cet impact. Le montant comptabilisé initialement au bilan pour un dérivé évalué à la juste valeur correspond à la contrepartie donnée ou reçue en échange (prime d'une option ou la soulte encaissée). Les valorisations ultérieures sont généralement réalisées sur la base de l'actualisation de flux futurs à partir d'une courbe zéro coupon.

Enfin, les derniers éléments intégrés dans cette rubrique correspondent aux actifs et passifs à la juste valeur par option et aux impacts résultant de la valorisation du risque de crédit (*Credit Valuation Adjustment / Debit Valuation Adjustment*).

d) Les instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés par principe à la juste valeur par résultat. Il a été toutefois laissé la possibilité de désigner des instruments de capitaux propres à la Juste Valeur par Capitaux propres Non Recyclables. Ce choix effectué au cas par cas pour chaque instrument est irrévocable.

Dès lors que l'option de désigner un instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres est retenue :

- Seuls les dividendes qui ne représentent pas la récupération d'une partie du coût de l'investissement sont constatés en résultat dans la rubrique Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ;
- Les variations de juste valeur de l'instrument sont uniquement comptabilisées en capitaux propres et ne sont pas ultérieurement transférées en résultat. Par conséquent, en cas de vente de l'investissement, aucun profit ou perte n'est comptabilisé en résultat, les plus ou moins-values réalisées sont reclassées dans les réserves consolidées.

La phase 2 de la norme IFRS 9, liée au modèle général de dépréciations, ne s'applique pas aux instruments de capitaux propres.

e) Reclassement des actifs financiers

Le reclassement des actifs financiers n'intervient que dans des cas exceptionnels induit par un changement de modèle de gestion.

Un changement de modèle de gestion des actifs financiers se traduit par des changements dans la façon dont l'activité est gérée de façon opérationnelle, systèmes etc. (acquisition d'une activité, arrêt d'une activité etc ...) ayant pour conséquence comptable un reclassement de la totalité des actifs financiers du portefeuille lorsque le nouveau modèle de gestion est effectif.

Passifs financiers

Les catégories de passifs financiers n'ont pas été modifiées par IFRS 9 et sont par conséquent classés dans deux catégories comptables :

- Les passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option sont évalués à la juste valeur, les variations de juste valeur sont comptabilisées en contrepartie du résultat ;
- Les passifs financiers au coût amorti sont évalués à l'initiation à la juste valeur et au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) ultérieurement – pas de modification de la méthode du coût amorti par rapport à IFRS 9.

Les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sur option sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat pour les variations de juste valeur, l'effet de la réévaluation du risque de crédit propre devra être comptabilisé directement dans les capitaux propres non recyclables.

Par ailleurs, il reste nécessaire, le cas échéant, de séparer les dérivés incorporés dans les passifs financiers.

Les passifs financiers au sein du groupe AFD (hors instruments dérivés) sont évalués au coût amorti et correspondent aux :

- Dettes émises représentées par un titre qui sont enregistrées initialement à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction puis sont évaluées à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les primes de remboursement (différences entre le prix de remboursement et le nominal du titre) et les primes d'émission positives ou négatives (différence entre le prix d'émission et le nominal du titre) sont étalées de manière actuarielle sur la durée de vie des emprunts ;
- Dettes subordonnées : En 1998, une convention a été conclue avec l'État aux termes de laquelle une partie de la dette de l'AFD vis-à-vis du Trésor, correspondant aux tirages effectués entre le 1^{er} janvier 1990 et le 31 décembre 1997, a été transformée en dette subordonnée. Cette convention prévoit également le réaménagement global de l'échéancier de cette dette sur 20 ans dont 10 ans de différé, et l'inscription en dette subordonnée de toute nouvelle tranche d'emprunt à partir du 1^{er} janvier 1998 (avec un échéancier sur 30 ans dont 10 ans de différé).

Conformément aux avenants n°1 du 19 mars 2015 et n°2 du 24 mai 2016, à l'initiative de l'Etat et selon les modalités de la troisième étape du financement complémentaire d'un montant de 280,0 M€, un tirage de 160,0 M€ a été réalisé sur cette dernière tranche de RCS (Ressource à condition spéciale) en septembre 2017. Le tirage du solde s'élevant à 120 M€ a été réalisé en septembre 2018, et permet d'atteindre le montant total de 840 M€ pour la période 2015-2018.

Au 30 juin 2020, le solde s'élève ainsi à 247 M€.

Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le groupe AFD décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque :

- Les droits contractuels aux flux de trésorerie liés à l'actif expirent ; ou
- L'AFD transfère les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, et transfère la quasi-totalité des risques et avantages de la propriété de cet actif ; ou
- L'AFD conserve les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, mais supporte l'obligation contractuelle de payer ces flux de trésorerie à une ou plusieurs entités.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, la différence entre la valeur comptable de cet actif et la somme de la contrepartie reçue doit être comptabilisée dans le compte de résultat parmi les plus ou moins-values de cession correspondant à l'actif financier transféré.

Le groupe AFD décomptabilise un passif financier si et seulement s'il est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est juridiquement éteinte, éteinte de fait, annulée, ou arrive à expiration.

Lors de la décomptabilisation d'un passif financier dans son intégralité, la différence entre la valeur comptable de ce passif et la somme de la contrepartie payée doit être comptabilisée dans le compte de résultat en ajustement du compte de charge d'intérêt correspondant au passif financier décomptabilisé.

Instruments financiers dérivés qualifiés de couverture

Le groupe AFD a décidé de ne pas appliquer la troisième phase d'IFRS 9 « comptabilité de couverture », l'AFD appliquant la comptabilité de couverture de juste valeur définie par la norme IAS 39. Il s'agit d'une couverture des variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif inscrit au bilan. Les variations de juste valeur au titre du risque couvert sont enregistrées en résultat dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la variation de juste valeur des instruments de couverture.

Les *swaps* de taux, et les *Cross Currency swap* (taux fixe et taux variable) sont mis en place par l'AFD afin de se prémunir contre le risque de taux et le risque de change.

La comptabilité de couverture est applicable si l'efficacité de la relation de couverture est démontrée et si le rapport entre les variations effectives de valeur de l'élément de couverture et de l'élément couvert est compris entre 80 % et 125 %.

La réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'un actif ou d'un passif identifié, soit dans le poste « écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

Si la couverture ne répond plus aux critères d'efficacité définis par la norme IAS 39, les dérivés de couverture sont transférés en « actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou « passifs financiers à la juste valeur par résultat » et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie.

Concernant les *swaps* à valeur non nulle entrant dans une relation de couverture de juste valeur, la somme cumulée des variations de juste valeur de la composante couverte non nulle est étalée sur la durée restant à courir des éléments couverts.

Les dépréciations des actifs financiers au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres

Conformément à la norme IFRS 9, le modèle de dépréciation pour risque de crédit est fondé sur les pertes de crédits attendues (« Expected Credit Losses » ou « ECL »). Les dépréciations sont constatées sur les instruments de dettes évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ainsi que sur les engagements sur prêts et les contrats de garanties financières qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur.

Principe général

Le groupe AFD classe les actifs financiers en 3 catégories distinctes (appelées aussi « stages ») selon l'évolution, dès l'origine, du risque de crédit attaché à l'actif. La méthode de calcul de la provision diffère selon l'appartenance à l'un de ces 3 stages.

L'appartenance à chacune de ces catégories est définie de la façon suivante :

- Stage 1 : regroupe les actifs « sains » et n'ayant pas subi de dégradation du risque de contrepartie depuis leur mise en place. Le mode de calcul de la provision est basé sur les pertes attendues (Expected Loss) sur un horizon de 12 mois ;
- Stage 2 : regroupe les actifs sains pour lesquels une augmentation significative du risque de crédit a été observée depuis la comptabilisation initiale. Le mode de calcul de la provision est basé statistiquement sur les pertes attendues à maturité (Expected Loss) ;
- Stage 3 : regroupe les actifs pour lesquels il existe un indicateur objectif de dépréciation (identique à la notion de défaut actuellement retenue par le Groupe pour apprécier l'existence d'un indice objectif de dépréciation). Le mode de calcul de la provision est basé, à dire d'expert, sur les pertes attendues à maturité (Expected Loss).

Notion de défaut

Le passage en stage 3 (qui répond à la définition « incurred loss » sous IAS 39) est lié à la notion de défaut qui n'est pas explicitement définie par la norme. La norme associe à cette notion, la présomption réfutable de 90 jours d'impayés et précise que la définition utilisée doit être conforme à la politique de gestion des risques de crédit de l'entité et doit inclure des indicateurs qualitatifs (i.e. rupture de « covenant »).

Ainsi, pour le groupe AFD, le « stage 3 » sous IFRS 9 se caractérise par la combinaison des critères suivants :

- Définition d'un tiers douteux au sens du groupe AFD ;
- Utilisation du principe de contagion du défaut.

Les tiers présentant un impayé supérieur à 90 jours, ou 180 jours pour les collectivités locales, ou un risque de crédit avéré (difficultés financières, restructuration financière ...) sont déclassés en « douteux » et la contagion du caractère douteux est appliquée à tous les concours du tiers concerné.

Augmentation significative du risque de crédit

L'augmentation significative du risque de crédit peut être appréciée sur une base individuelle ou sur une base collective. Le groupe examine toutes les informations dont il dispose (internes ou externes, incluant des données historiques, des informations sur les conditions économiques actuelles, des prévisions fiables sur les événements futurs et conditions économiques).

Le modèle de dépréciation est fondé sur la perte attendue, cette dernière doit refléter la meilleure information disponible à la date de clôture en ayant une approche prospective (forward looking).

Les notations internes calibrées par l'AFD présentent par construction des caractères forward looking à travers notamment la prise en compte :

- d'éléments prospectifs sur la qualité de crédit de la contrepartie : anticipation d'une évolution défavorable à moyen terme de la situation de la contrepartie ;
- du risque pays et le soutien des actionnaires.

Afin d'apprécier l'augmentation significative du risque de crédit d'un actif financier depuis son entrée au bilan, qui entraîne son transfert du stage 1 au stage 2 puis au stage 3, le Groupe a construit un cadre méthodologique définissant les règles d'appréciation de la dégradation du risque de crédit. La méthodologie retenue repose sur une combinaison de plusieurs critères notamment les notations internes, la mise sous surveillance, la présomption réfutable de dégradation significative en présence d'impayé de plus de 30 jours.

Concernant les actifs entrant dans le stage 3, l'application de la norme IFRS 9 n'a pas modifié la notion de défaut actuellement retenue par le groupe sous IAS 39.

La norme permet de supposer que le risque de crédit d'un instrument financier n'a pas augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale si ce risque est considéré comme faible à la date de clôture (par exemple un instrument financier présentant une notation de très bon niveau). Cette disposition a été appliquée pour les instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables ainsi que ceux au coût amorti. Dans le cadre de la classification en stage 1 et 2, les contreparties bénéficiant d'une notation de très bon niveau sont systématiquement classées en Stage 1.

Mesure des pertes de crédits attendus « ECL »

Les pertes de crédits attendus sont définies comme une estimation probable des pertes de crédit actualisées pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes sur l'année à venir ou sur la durée de vie des actifs selon le stage.

Sur la base des spécificités du portefeuille du groupe AFD, les travaux menés ont permis d'arrêter des choix méthodologiques pour le calcul des pertes de crédit attendues sur tous les actifs du groupe éligibles au classement en coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres en lien avec l'application de la phase 1 de la norme IFRS 9. La méthodologie de calcul développée par le groupe repose ainsi sur des concepts et données internes mais également sur des matrices de transition externe retraitées.

Le calcul du montant des pertes de crédit attendues (ECL) s'appuie essentiellement sur trois paramètres principaux : la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (LGD) et le montant de l'exposition en cas de défaut (EAD) en tenant compte des profils d'amortissement.

Probabilité de défaut (PD)

La probabilité de défaut permet de modéliser la probabilité qu'un contrat aille en défaut sur un horizon de temps donné. Cette probabilité est modélisée :

- à partir de critères de segmentation du risque ;
- sur un horizon de 12 mois (notée PD 12 mois) pour le calcul de la perte attendue des actifs du stage 1 ; et
- sur l'ensemble des échéances de paiements des actifs associés au stage 2 (appelée Courbe de PD à maturité ou PD lifetime).

Compte tenu du faible volume de prêts au sein du Groupe AFD, du caractère « low default portfolio » de certains portefeuilles, le Groupe AFD ne dispose pas d'une collecte des défauts historiques internes assez représentative de la réalité économique des zones d'intervention des entités du Groupe.

Pour ces raisons, le Groupe AFD a retenu une approche basée sur des transitions de notations et des probabilités de défaut communiquées par les agences de notation. Des retraitements peuvent s'avérer nécessaires sur les matrices de transition externes afin de corriger certaines irrégularités pouvant avoir un impact sur la cohérence des probabilités de défaut calculées à partir de ces matrices externes.

Pertes en cas de défaut (LGD)

La perte en cas de défaut (Loss Given Default, LGD) est modélisée pour les actifs des différents stages. Le Groupe AFD a pris en compte dans la modélisation de la LGD la valorisation des collatéraux.

Afin de tenir compte du modèle économique de l'AFD et de sa capacité de recouvrement, le Groupe AFD s'appuie désormais sur les données de recouvrements modélisées en interne en se basant sur les taux de couverture du portefeuille douteux et en prenant en considération un niveau de recouvrement prospectif.

Exposition au défaut (EAD):

L'exposition au défaut correspond au montant résiduel anticipé par le débiteur au moment du défaut et doit, ainsi, prendre en compte les cash-flows futurs et les éléments forward-looking. A ce titre, l'EAD tient compte :

- des amortissements contractuels du principal ;
- des éléments de tirage des lignes comptabilisées au hors bilan ;

- des éventuels remboursements anticipés.

Restructuration des actifs financiers

Une restructuration pour cause de difficultés financières de l'emprunteur entraîne une modification des termes du contrat initial pour permettre à l'emprunteur de faire face aux difficultés financières qu'il rencontre. Si la restructuration n'entraîne pas une décomptabilisation des actifs et que les modifications des conditions sont telles que la valeur actualisée des nouveaux flux futurs attendus au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif est inférieure à sa valeur comptable, alors une décote doit être comptabilisée dans la rubrique « coût du risque de crédit » pour ramener la valeur comptable à la nouvelle valeur actualisée.

Les gains ou pertes sur instruments financiers

Gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Le résultat des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat est comptabilisé sous cette rubrique et comprend essentiellement:

- Les dividendes, les autres revenus et les plus et moins-values réalisées ;
- Les variations de justes valeurs ;
- Les incidences de la comptabilité de couverture.

Gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

Le résultat des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux est comptabilisé sous cette rubrique et comprend:

- Les dividendes et autres revenus;
- Les plus et moins-values réalisées sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

Engagements de rachat sur intérêts minoritaires

En 2008 puis en 2014 lors de l'augmentation de capital de Proparco, le Groupe a consenti aux actionnaires minoritaires de Proparco des engagements de rachat de leurs participations.

Le prix d'exercice est défini contractuellement en fonction de l'actif net réévalué en date de la levée de l'option.

Ces engagements se traduisent dans les comptes semestriels 2020 par une dette de 82,9 M€ vis à vis des actionnaires minoritaires de Proparco en contrepartie d'une diminution des « intérêts minoritaires » pour 86,1 M€ et une augmentation des « Réserves consolidées – Part du Groupe », à hauteur de 3,2 M€. La fermeture de la dernière fenêtre est prévue pour juin 2024.

Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan de l'AFD comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles. Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacements à intervalles réguliers et ayant des durées d'utilisation différentes, chaque élément est comptabilisé séparément selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a ainsi été retenue pour l'immeuble du siège.

Les durées d'amortissement ont été estimées en fonction de la durée d'utilité des différents composants

	Intitulé	Durée d'amortissement
1.	Terrain	Non amortissable
2.	Gros – œuvre	40 ans
3.	Clos, couvert	20 ans
4.	Lots techniques, Agencements et Aménagements	15 ans
5.	Aménagements divers	10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations corporelles, elles sont amorties suivant le mode linéaire :

2. ✓ les immeubles de bureau situés outre-mer le sont sur 15 ans ;
3. ✓ les immeubles de logement sont amortis sur 15 ans ;
4. ✓ les agencements, aménagements et mobiliers sont amortis sur 5 ou 10 ans ;
5. ✓ les matériels et véhicules sur 2 à 5 ans.

Concernant les immobilisations incorporelles, les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées de 8 ans pour les progiciels de gestion et de 2 ans pour les outils bureautiques.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire en fonction de la durée de vie économique attendue du bien, la valeur résiduelle du bien étant déduite de la base amortissable. À chaque date de clôture, les immobilisations sont évaluées à leur coût amorti (coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur) et le cas échéant, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles font l'objet d'un ajustement comptable.

Contrats de location

Les contrats de location, tels que définis par la norme IFRS 16 « Contrats de location » sont comptabilisés au bilan, ce qui se traduit par la constatation :

- D'un actif qui correspond au droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat ;
- D'une dette au titre de l'obligation de paiement.

Evaluation du droit d'utilisation des contrats de location

A la date de prise d'effet d'un contrat de location, le droit d'utilisation est évalué à son coût et comprend :

- Le montant initial de la dette de loyer, auquel sont ajoutés, s'il y a lieu, les paiements d'avance faits au loueur, nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleur ;
- Le cas échéant, les coûts directs initiaux encourus par le preneur pour la conclusion du contrat. Il s'agit de coûts qui n'auraient pas été engagés si le contrat n'avait pas été conclu ;
- Les coûts estimés de remise en état et de démantèlement du bien loués selon les termes du contrat.

Après la comptabilisation initiale du contrat de location, le droit d'utilisation est évalué selon la méthode du coût, impliquant la constatation d'amortissements linéaires conformément aux dispositions d'IAS 16 (la méthode d'amortissement reflétant la manière dont seront consommés les avantages économiques futurs).

Evaluation du droit d'utilisation des actifs

A la date de prise d'effet d'un contrat de location, la dette de location est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat. Les montants pris en compte au titre des loyers dans l'évaluation de la dette sont :

- Les paiements de loyers fixes en substance sous déduction des avantages incitatifs reçus du bailleur ;
- Les paiements de loyers variables basés sur un indice ou sur un taux ;
- Les paiements à effectuer par le preneur au titre d'une garantie de valeur résiduelle ;
- Le prix d'exercice de l'option d'achat que le locataire est raisonnablement certain d'exercer ;
- Les pénalités à verser en cas d'exercice d'une option de résiliation ou de non-renouvellement du contrat.

Les contrats de location conclus par le Groupe AFD n'incluent pas de clause de valeur garantie des actifs loués.

L'évolution de la dette liée au contrat de location implique :

- Une augmentation à hauteur des charges d'intérêt déterminées par application du taux d'actualisation à la dette ;
- Et une diminution à hauteur des paiements de loyers effectués.

Les frais financiers de la période relatifs à la dette de location sont comptabilisés dans le poste « intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit ».

Au compte de résultat, la charge d'amortissement du droit d'utilisation de l'actif et la charge financière relative aux intérêts sur la dette de loyers se substituent en partie à la charge opérationnelle constatée précédemment au titre des loyers, mais sont présentées dans deux rubriques différentes (la charge d'amortissement dans les dotations aux amortissements et le loyer dans les autres frais administratifs).

La dette de location est ré estimée dans les cas suivants :

- Révision de la durée de location ;
- Modification liée à l'évaluation du caractère raisonnablement certain (ou non) de l'exercice d'une option ;
- Ré estimation relative aux garanties de valeur résiduelle ;
- Révision des taux ou des indices sur lesquels sont basés les loyers.

Les provisions

Des provisions sont constatées lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation du fait d'évènements passés et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Provisions sur encours souverains

La convention « relative au compte de réserve », signée le 8 juin 2015 entre l'AFD et l'État français pour une durée indéterminée, détermine le mécanisme de constitution de provisions en couverture du risque souverain et les principes d'emploi des provisions ainsi constituées.

Ce compte de réserve est destiné à (i) alimenter les provisions que l'AFD aurait à constituer en cas de défaillance d'un emprunteur souverain, (ii) servir les intérêts normaux impayés et (iii) plus généralement, contribuer à l'indemnisation de l'AFD en cas d'annulation de créances au titre des prêts souverains.

Le solde de ce compte ne peut être inférieur au montant requis pour la constitution des provisions collectives sur encours sain ou restructuré. Ce calibrage est calculé à partir des estimations de pertes attendues sur l'ensemble du portefeuille de prêts souverains (pertes à un an, pertes à terminaison, exigences règlementaires de provisions ou tout autre donnée dont l'AFD dispose permettant d'anticiper le profil de risque du portefeuille de prêts souverains).

Les encours souverains douteux sont provisionnés. Cette dépréciation est par ailleurs neutralisée par prélèvement sur le compte de réserve.

Les dotations nettes de reprises de provisions sont enregistrées dans le Produit Net Bancaire.

Provisions sur les engagements de financement et de garanties

Les engagements de financement et de garanties qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par résultat et qui ne correspondent pas à des instruments dérivés font l'objet de provisionnement selon les principes définis par la norme IFRS 9.

Provision pour risques filiales

Elle est destinée notamment à couvrir le coût pour l'AFD de la reprise et de la liquidation de la Soderag, qui a été décidée en 1998, et le risque de perte pour l'AFD sur les prêts qu'elle a consentis à la Sodema, la Sodega et la Sofideg pour racheter le portefeuille de la Soderag. Ces prêts ont été transférés à la Sofiag.

Provision pour engagements sociaux – Avantages postérieurs à l'emploi

Régimes à prestations définies

➤ Les engagements de retraite et de retraite anticipée

Les engagements immédiats de retraite et retraite anticipée sont entièrement externalisés chez un assureur.

Les engagements différés de retraite et retraite anticipée sont conservés par l'AFD et couverts par des contrats d'assurance spécifiques. Ils ont été évalués conformément aux dispositions des contrats conclus entre l'AFD et l'assureur.

Les hypothèses retenues pour les évaluations sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,00% ;

- Âge de départ en retraite : 63 ans pour les salariés non cadres et 65 ans pour les salariés cadres ;
- Taux de croissance annuel des salaires : 2,00 %.

➤ Les indemnités de fin de carrière et le financement du régime de frais de santé

L'AFD octroie à ses salariés des indemnités de fin de carrière (IFC). Elle participe également au financement du régime de frais de santé de ses retraités.

Les hypothèses retenues pour les évaluations sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,00 %;
- Taux de croissance annuel des salaires : 2,00 % ;
- Âge de départ en retraite : 63 ans pour les salariés non cadres et 65 ans pour les salariés cadres ;
- Tables de mortalité : TGH 05 / TGF 05

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements (indemnité de fin de carrière, financement du régime des frais de santé et des retraites) font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières. Le montant des engagements provisionnés est déterminé selon la méthode des unités de crédit projetées.

À chaque arrêté, une revalorisation des engagements de retraite portés par l'AFD est faite et comparée avec la valeur des contrats d'assurance.

En application de la norme IAS 19 révisée, les écarts actuariels sont enregistrés en autres éléments du résultat global (OCI). En l'absence d'évolution significative des taux, la valorisation des engagements sociaux n'a pas évolué au 30 juin 2020.

3.4. Les impôts différés

Pour l'établissement des comptes consolidés, le calcul des impôts différés est effectué société par société, en respectant la règle de symétrie, suivant la méthode du report variable. Cette méthode a été appliquée sur les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

Le Groupe AFD comptabilise des impôts différés essentiellement sur les plus ou moins-values latentes des titres de participations détenus par Proparco et FISEA, les dépréciations comptabilisées par Proparco sur les prêts au coût amorti et sur les plus ou moins-values latentes constatées sur les prêts comptabilisés à la juste valeur par résultat en appliquant les taux en vigueur.

3.5. Information sectorielle

En application de la norme IFRS 8 *Secteurs opérationnels*, l'AFD identifie et présente un seul secteur opérationnel correspondant à son activité de prêts et subventions, basé sur l'information transmise en interne au Directeur Général qui est le principal décideur opérationnel de l'AFD.

Cette activité de prêts et subventions correspond au principal métier du Groupe dans le cadre de sa mission de service public de financement de l'aide au développement.

3.5.1. Principes du tableau de flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie analyse l'évolution de la trésorerie provenant des opérations d'exploitation, d'investissement et de financement, entre deux exercices.

Le tableau des flux de trésorerie de l'Agence française de développement est présenté selon la recommandation n° 2017-02 de l'Autorité des normes comptables, relative au format des documents de synthèse des établissements du secteur bancaire établis selon les normes comptables internationales.

Il est établi selon la méthode indirecte, le résultat de l'exercice est retraité des éléments non monétaires : dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, dotations nettes aux provisions, autres mouvements sans décaissement de trésorerie, comme les charges à payer et les produits à recevoir.

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation, d'investissement et de financement sont déterminés par différence entre les postes des comptes semestriels de l'exercice précédent et de l'exercice en cours.

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue à la Banque de France et chez les établissements de crédit.

3.6. Notes annexes relatives aux états financiers au 30 juin 2020

Notes relatives au Bilan

Note 1 – Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	30/06/2020			31/12/2019		
		Actif	Passif	Notionnel/ Encours	Actif	Passif	Notionnel/ Encours
Instruments dérivés de taux d'intérêt		374	12 692	542 614	374	11 550	568 885
Instruments dérivés de change		43 671	254 424	5 123 103	65 402	268 707	4 993 202
Instruments dérivés à la juste valeur par résultat		102 721	87 484	1 214 600	77 917	77 474	1 284 569
Prêts et titres ne remplissant pas les critères SPPI	1.2	2 515 867		2 504 922	2 594 420		2 552 997
CVA/DVA		47	2 655	-	32	1 967	-
Total		2 662 680	357 255	9 385 240	2 738 145	359 697	9 399 652

Note 1.1 Instruments dérivés de change et de taux d'intérêt

Les instruments dérivés de taux d'intérêt et de change sont évalués en juste valeur par résultat et sont par conséquent assimilés à des actifs financiers de transaction.

En IFRS, un dérivé est toujours présumé détenu à des fins de transaction (Held For Trading), sauf à démontrer et documenter l'intention de couverture et le fait que le dérivé soit éligible à la comptabilité de couverture. Cette catégorie regroupe, à l'AFD, les instruments de couverture non éligibles à la comptabilité de couverture ou les couvertures de change dites « naturelles » - note 13.

Note 1.2 Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	30/06/2020	Notionnel/ Encours	31/12/2019	Notionnel/ Encours
Prêts aux établissements de crédit	1.2.1	524 104	532 903	483 040	482 847
Encours sains		512 506	505 165	469 839	466 558
Encours douteux		11 597	27 738	13 201	16 290
Prêts à la clientèle	1.2.1	769 747	759 516	813 498	819 621
Encours sains		757 180	717 991	808 480	799 890
Encours douteux		12 568	41 524	5 017	19 730
Titres		1 222 015	1 212 504	1 297 882	1 250 529
Obligations et autres titres détenus à LT	1.2.2	35 897	34 825	45 769	47 173
OPCVM		52 913	41 047	52 728	41 051
Participations	1.2.3	1 133 206	1 136 631	1 199 384	1 162 304
<i>Dont Participations détenues dans les fonds d'investissements</i>		984 660	1 031 266	1 022 251	1 025 387
<i>Dont participations directes avec option de vente</i>		148 545	105 365	177 133	136 917
Total		2 515 867	2 504 922	2 594 420	2 552 997

Note 1.2.1 Prêts ne remplissant pas les critères SPPI

Les contrats de prêts peuvent être assortis de clause de remboursement anticipé dont le montant contractuel correspond à une compensation égale au coût du débouclage d'un swap de couverture associé. Les contrats de prêts peuvent également être assortis d'une clause de rémunération indexée sur la performance de l'emprunteur. Les flux de ces prêts sont considérés comme non SPPI s'ils ne reflètent pas uniquement l'effet des changements de taux d'intérêt de référence.

Par conséquent, le groupe AFD a identifié un portefeuille de prêts qui est évalué à la juste valeur par résultat. Les prêts font ainsi l'objet d'un exercice de valorisation selon la méthodologie d'actualisation des flux futurs, avec un taux d'actualisation propre à chaque prêt conformément aux règles comptables suivies par le Groupe.

Note 1.2.2 Obligations et autres titres détenus à long terme

Les obligations convertibles sont des instruments de dettes dont les flux contractuels ne revêtent pas le caractère SPPI du fait de la nature des flux échangés et sont par conséquent évalués à la juste valeur par résultat.

Note 1.2.3 Participations

Le Groupe AFD a pour objectif de favoriser les investissements privés dans les pays en développement, principalement via ses filiales Proparco et Fisea (Fonds d'investissement de soutien aux entreprises en Afrique). Il intervient ainsi notamment au travers de participations dans des fonds d'investissement, cette activité lui permettant de démultiplier l'impact de ses financements en soutenant un nombre important de sociétés dans des secteurs divers et d'ainsi favoriser la croissance économique et la création d'entreprises génératrices d'emplois.

Le groupe AFD détient également dans le cadre de son activité des participations directes avec option de vente.

Les flux contractuels de ces actifs financiers ne revêtent pas le caractère SPPI et sont par conséquent évalués à la juste valeur par résultat.

Note 1.3 Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

Les instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par résultat correspondraient à des participations détenues par l'AFD pour lesquelles le classement en juste valeur par capitaux propres non recyclable n'aurait pas été retenu.

Le Groupe a opté pour le classement en juste valeur par capitaux propres non recyclables de son portefeuille de participations directes sans option de vente, qui constitue la majorité des instruments de capitaux propres du groupe.

Note 2 – Instruments financiers dérivés de couverture

Note 2.1 - Instruments de couverture de juste valeur

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2020			31/12/2019		
	Valeur comptable		Notionnel	Valeur comptable		Notionnel
	Actif	Passif		Actif	Passif	
Couverture de juste valeur						
Instruments dérivés de taux d'intérêt	2 184 088	1 242 359	44 875 777	1 787 322	940 348	41 278 499
Instruments dérivés de taux et de change (swaps de devises)	774 877	855 500	11 515 870	771 655	545 769	10 580 278
Total	2 958 965	2 097 859	56 391 646	2 558 978	1 486 118	51 858 777

Analyse par durée résiduelle (notionnels)

La ventilation des notionnels des instruments dérivés de couverture est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

<i>en milliers d'euros</i>	Moins de 3 mois	De 3 mois à moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	30/06/2020
Couverture de juste valeur					
Instruments dérivés de taux d'intérêt	75 000,00	2 074 700	12 130 139	30 595 937	44 875 777
Instruments dérivés de taux et de change (swaps de devises)	1 116 016	1 345 018	4 862 630	4 192 206	11 515 870
Total	1 191 016	3 419 718	16 992 770	34 788 143	56 391 646

Note 3 – Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2020		31/12/2019	
	Valeur comptable	Variation de la Juste valeur sur la période	Valeur comptable	Variation de la Juste valeur sur la période
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	958 853	-2 343	1 057 076	3 468
Effets publics et valeurs assimilées	776 598	-3 764	874 958	5 199
Obligations et autres titres	182 255	1 421	182 118	1 731
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	466 867	-20 171	455 470	- 14 476
Titres de participation non consolidés	466 867	-20 171	455 470	- 14 476
Total	1 425 720	-22 514	1 512 546	- 11 008

Note 4 – Actifs et passifs financiers à la juste valeur selon le niveau de juste valeur

en milliers d'euros

	30/06/2020				31/12/2019			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs/Passifs								
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	-	-	1 133 206	1 133 206	-	-	1 199 384	1 199 384
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	52 913	-	1 329 748	1 382 661	52 728	-	1 342 307	1 395 036
Actifs financiers comptabilisés en capitaux propres	958 853	-	466 867	1 425 720	1 026 347	30 729	455 470	1 512 546
Instruments dérivés de couverture (Actif)	-	2 958 965	-	2 958 965	-	2 558 977	-	2 558 977
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	356 621	634	357 255	-	358 033	1 666	359 698
Instruments dérivés de couverture (Passif)	-	2 097 859	-	2 097 859	-	1 486 117	-	1 486 117
Instruments dérivés	-	136 980	9 833	146 814	-	138 282	5 444	143 726

Note 5 – Instruments financiers au coût amorti

Actifs financiers évalués au coût amorti

en milliers d'euros

	Notes	30/06/2020		31/12/2019	
		À vue	À terme	À vue	À terme
Titres de dettes au coût amorti	5.1		1 343 751		1 221 164
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5.2	921 225	7 035 716	2 164 099	5 915 995
Prêts et créances sur la clientèle	5.2		30 380 911		28 822 617
Total		921 225	38 760 378	2 164 099	35 959 776

Note 5.1 Titres de dettes au coût amorti

en milliers d'euros

	30/06/2020		31/12/2019	
	À vue	À terme	À vue	À terme
Effets publics et valeurs assimilées	-	680 929	-	704 462
Obligations et autres titres	-	662 822	-	516 702
Total	-	1 343 751	-	1 221 164
Dépréciations	-	-	-	-
Total	-	-	-	-

* S'agissant des titres de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables ainsi que ceux au coût amorti, l'AFD a décidé d'appliquer l'analyse de risque de crédit faible (dite LCR – Low Credit Risk).

Note 5.2 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle au coût amorti

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2020		31/12/2019	
	À vue	À terme	À vue	À terme
Prêts aux établissements de crédit au coût amorti		5 390 061		5 118 882
Encours sains		5 090 452		4 910 692
Encours douteux		299 608		208 190
Dépréciations		-123 137		-97 110
Créances rattachées		69 553		76 123
Ajustements de la valeur des prêts couverts par des instruments financiers à terme		58 609		48 177
Sous-total		5 395 085		5 146 072
Prêts à la clientèle au coût amorti		29 368 407		28 366 744
Encours sains		28 116 484		27 259 287
Encours douteux		1 251 923		1 107 456
Dépréciations		-751 140		-658 164
Créances rattachées		42 926		52 779
Ajustements de la valeur des prêts couverts par des instruments financiers à terme		1 720 719		1 061 258
Sous-total		30 380 911		28 822 617
Total des prêts au coût amorti		- 35 775 997		- 33 968 689
Autres créances au coût amorti				
Dépôts (trésorerie disponible) auprès des établissements de crédit	921 225	1 640 216	2 164 099	769 552
Créances rattachées		414		371
Total des autres créances au coût amorti	921 225	1 640 631	2 164 099	769 923
Total prêts et autres créances au coût amorti	921 225	37 416 627	2 164 099	34 738 612

Note 6 – Comptes de régularisation, actifs et passifs divers

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2020		31/12/2019	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Dépôts de garantie sur collatéral	1 128 951	1 267 252	706 680	1 181 378
Fonds publics affectés		82 126		87 363
Autres actifs et passifs	356 052	1 040 299	185 958	1 073 391
Compte créditeur État français		186 672		113 270
Total des comptes de régularisation et actifs/passifs divers	1 485 002	2 576 349	892 637	2 455 403

Note 7 – Immobilisations corporelles et incorporelles

<i>en milliers d'euros</i>	Immobilisations corporelles				Immobilisations incorporelles	Total	
	Terrains & aménagements	Constructions & aménagements	Autres			30/06/2020	31/12/2019
Valeur brute							
A l'ouverture	88 846	224 378	64 710	100 887	478 821	464 555	
Acquisitions	286	1 832	3 233	8 169	13 521	36 310	
Cessions/Sorties	20	6	42	482	551	-14 101	
Autres mouvements	-61	-1 346	-1 507	-798	-3 711	-7 943	
Changement périmètre							
A la clôture	89 092	224 871	66 478	108 740	489 181	478 822	
Amortissements							
A l'ouverture	3 125	137 973	44 271	64 608	249 977	230 475	
Dotations	87	4 779	2 777	4 331	11 974	23 376	
Reprises	2	-1	25	468	493	-3 661	
Autres mouvements						-216	
Changement périmètre							
A la clôture	3 214	142 750	47 072	69 408	262 445	249 974	
Valeur nette	85 877	82 119	19 405	39 333	226 733	228 847	

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le Groupe AFD a mis en application la norme IFRS 16, entraînant un retraitement des baux immobiliers impactant les « Immobilisations corporelles » à l'actif et

les dettes de loyers en « Autres passifs ». Au 30 juin 2020, le droit d'utilisation a été évalué à 76,05 M€.

Droits d'utilisation

en milliers d'euros

	Sièges	Bureaux	30/06/2020	31/12/2019
Valeur nette				
Au 1er janvier 2020	72 837	3 215	76 052	90 514
Nouveau contrat			-	
Modification de contrat			-	
Autres mouvements			-	
Au 30 juin 2020	72 837	3 215	76 052	90 514
Amortissements	6 602	629	7 231	14 462
Valeur nette	66 235	2 586	68 822	76 052

Note 8 – Passifs financiers évalués au coût amorti

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle et dettes représentées par un titre au coût amorti

en milliers d'euros	30/06/2020	31/12/2019
Dettes envers les établissements de crédit au coût amorti		
Dettes à vue	5 111	8 807
Dettes à terme	540	634
Dettes rattachées	-	
Total des dettes envers les établissements de crédit au coût amorti	5 652	9 440
Dettes envers la clientèle au coût amorti		
Comptes créditeurs de la clientèle	1 435	1 657
Total des dettes envers la clientèle au coût amorti	1 435	1 657
Dettes représentées par un titre au coût amorti		
Titres du marché interbancaire	274 533	100 029
Emprunts obligataires	35 145 619	32 199 229
Dettes rattachées	220 858	379 730
Ajustements de la valeur des dettes représentées par un titre couvert par des instruments dérivés	2 474 070	1 802 786
Total des dettes représentées par un titre au coût amorti	38 115 080	34 481 774

Echéancier des dettes représentées par un titre au coût amorti

en milliers d'euros	Inférieur à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	30/06/2020
Echéancier des dettes représentées par un titre					
Emprunts obligataires	1 129 758	1 992 259	12 528 797	22 189 732	37 840 547
Titres du marché interbancaire	234 523	40 010	-	-	274 533
Total	1 364 282	2 032 269	12 528 797	22 189 732	38 115 080

en milliers d'euros	Inférieur à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	31/12/2019
Echéancier des dettes représentées par un titre					
Emprunts obligataires	1 858 086	2 745 406	14 887 647	14 890 606	34 381 746
Titres du marché interbancaire	100 028				100 028
Total	1 958 114	2 745 406	14 887 647	14 890 606	34 481 773

Dettes représentées par un titre par devise

<i>en milliers d'euros</i>	EUR	USD	JPY	CHF	AUD	30/06/2020
Dettes représentées par un titre par devise						
Emprunts obligataires	30 311 677	6 961 322	119 836	282 875	164 837	37 840 547
Titres du marché interbancaire	274 533	0	0	0	0	274 533
Total	30 586 210	6 961 322	119 836	282 875	164 837	38 115 080

<i>en milliers d'euros</i>	EUR	USD	JPY	CHF	AUD	31/12/2019
Dettes représentées par un titre par devise						
Emprunts obligataires	26 792 219	7 087 171	119 118	279 081	104 156	34 381 746
Titres du marché interbancaire	100 029					100 029
Total	26 892 248	7 087 171	119 118	279 081	104 156	34 481 774

Note 9 – Provisions

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2019	Dotations	Reprises disponibles	Écart de change	30/06/2020	
Provisions						
Inclus dans le coût du risque						
Risques filiales DOM		29 451	-	162	-	29 290
Autres provisions pour risque		164 475	7 056	30 337	-	141 193
<i>Sous total</i>		193 926	7 056	30 499	-	170 483
Exclus du coût du risque						
Provision pour charges - Prêts souverains		804 658	33 165	29	3	837 797
Charges de personnel		146 881	-	-	-	146 881
Provision pour risques et charges		6 420	920	118	- 226	6 996
Total	1 151 884	41 141	30 645	-223	1 162 158	
Dépréciations d'actifs	31/12/2019	Dotations	Reprises disponibles	Écart de change	30/06/2020	
Établissements de crédit	36 323	32 722	5 353	18	63 710	
Crédits à la clientèle	517 774	64 828	46 484	-438	535 680	
<i>Dont Coût du risque</i>		93 729	49 395	-104		
Autres créances	10 805	-	-	-1	10 804	
Groupe d'actifs homogènes	201 178	81 588	7 878	-	274 887	
<i>Dont Coût du risque</i>		81 588	7 878	-		
Total	766 079	179 138	59 714	-420	885 082	

Note 10 – Dettes subordonnées

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2020	31/12/2019
Emprunts subordonnés auprès du Trésor	1 535 000	1 288 000
Dettes rattachées	567	9
Total	1 535 567	1 288 009

Notes relatives au Compte de résultat

11– Produits et charges d'intérêts par catégorie comptable

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2020	30/06/2019
Sur les actifs financiers évalués au coût amorti	397 946	427 473
Trésorerie et compte à vue auprès de banques centrales	1 015	1 518
Prêts et créances	389 475	416 972
<i>Opérations avec les établissements de crédit</i>	83 373	90 844
<i>Opérations avec la clientèle</i>	306 102	326 128
Titres de dettes	7 456	8 983
Sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres	6 292	1 265
Titres de dettes	6 292	1 265
Sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	38 094	41 895
Prêts et créances	38 094	41 895
<i>Opérations avec les établissements de crédit</i>	12 783	11 698
<i>Opérations avec la clientèle</i>	25 311	30 197
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	347 902	364 074
Autres intérêts et produits assimilés	2 034	515
Total produits d'intérêts	792 268	835 222
Sur les passifs financiers évalués au coût amorti	258 937	280 813
Passifs financiers évalués au coût amorti	258 937	280 813
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	333 446	351 620
Autres intérêts et charges assimilés	99	451
Total charges d'intérêts	592 482	632 884

Note 12 – Commissions nettes

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2020			30/06/2019		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Commissions sur engagement	0	-	0	0	-	0
Commissions de suivi et de dossier	812*	517	295	51 949	511	51 438
Commissions d'instruction	9 918	-	9 918	5 802	-	5 802
Commissions sur dons et subventions	45 467	-	45 467	10 448	-	10 448
Commissions diverses	5 096	1 100	3 996	5 719	444	5 275
Total	61 293	1 616	59 676	73 917	955	72 963

* les commissions dons concernant la mise en œuvre des opérations en subvention ont été reclassées sur la ligne commissions dons et subventions

Note 13 – Gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	30/06/2020	30/06/2019
	Gains ou pertes sur instruments à la JV par résultat	Gains ou pertes sur instruments à la JV par résultat
<i>en milliers d'euros</i>		
Actifs/Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-97 947	4 206
Dividendes reçus	8 716	3 507
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	-99 402	4 504
Prêts et couverture à la juste valeur par résultat	-7 262	-3 805
Résultat de la comptabilité de couverture	-8 685	11 248
Variation de la juste valeur des instruments dérivés de couverture	-42 055	201 880
Variation de la juste valeur de l'élément couvert	33 370	-190 632
Couverture naturelle	-10 395	7 281
CVA/DVA/FVA	-673	3 883
Total	-122 497	26 618

Note 14 – Gains ou pertes nets sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur en capitaux propres

	30/06/2020	30/06/2019
<i>en milliers d'euros</i>		
Dividendes reçus sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2 076	5 864
Gains ou pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	-	0
Gains ou pertes sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-675	-761
Gains ou pertes nets sur actifs financiers comptabilisés en capitaux propres	1 401	5 103

Note 15 – Produits des autres activités

	30/06/2020	30/06/2019
<i>en milliers d'euros</i>		
Bonifications	113 145	107 168
Autres produits	11 063	13 017
Total	124 209	120 185

Les bonifications, sur prêts et emprunts, sont versées par l'État pour diminuer le coût de la ressource ou pour diminuer le coût du prêt pour l'emprunteur.

Note 16 – Charges générales d'exploitation

Frais de personnel

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2020	30/06/2019
Charges de personnel		
Salaires et traitements	105 036	93 110
Charges sociales	37 132	35 140
Intéressement	4 331	4 087
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	9 621	9 271
Dotations/Reprises de provisions	-	70
Refacturation personnel Instituts	-3 904	-5 008
Total	152 216	136 671

Autres frais administratifs

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2020 IFRS	30/06/2019 IFRS
Autres frais administratifs		
Impôts et taxes	9 033	8 003
<i>dont application de la norme IFRIC 21</i>	<i>3 605</i>	<i>3 197</i>
Services extérieurs	53 680	62 566
Refacturation de charges	-712	-1 182
Total	62 001	69 387

Note 17 – Coût du risque de crédit

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2020	30/06/2019
Dépréciations sur actifs sains (Stage 1) ou dégradés (Stage 2)	-47 334	-28 769
Stage 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	2 493	-1 688
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	735	-651
Engagements par signature	1 758	-1 038
Stage 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	-49 827	-27 081
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-74 412	2 389
Engagements par signature	24 585	-29 470
Dépréciations sur actifs dépréciés (Stage 3)	-51 876	-64 667
Stage 3 : Actifs dépréciés	-51 879	-64 368
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-32 248	-58 599
Engagements par signature	-19 631	-5 769
Autres provision pour risques	2	-299
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-99 210	-93 437
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-1 828	-994
Récupérations sur prêts et créances	1	81
Décotes sur crédits restructurés	28	-566
Coût du risque de crédit	-101 008	-94 917

Note 18 – Mises en équivalence

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2020		31/12/2019		30/06/2019	
<i>Impacts</i>	<i>Bilan</i>	<i>Résultat</i>	<i>Bilan</i>	<i>Résultat</i>	<i>Bilan</i>	<i>Résultat</i>
SIC	34 266	-2 156	37 138	-5 884	39 919	-3 701
Socredo	108 978	-638	109 616	4 300	107 948	2 633
Total	143 244	-2 794	146 753	-1 584	147 867	-1 069

Note 19 – Impôts sur les sociétés

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2020	30/06/2019
Impôts sur les bénéfiques	3 825	-5 288
Impôts exigibles	-516	-8 798
Impôts différés	4 341	3 511
Situation fiscale latente		
<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2020	30/06/2019
Résultat net	-74 347	94 771
Impôts sur les bénéfiques	3 825	-5 288
Résultat avant impôts	-78 172	100 059
Charge d'impôt théorique totale 32.02% (A)	2 369	-37 876
Total des éléments en rapprochement (B)	1 456	32 589
Charge nette d'impôt comptabilisée (A) + (B)	3 825	-5 288

Les impôts différés ont été estimés sur la base des hypothèses suivantes :

- Les impôts différés sur la base des Dépréciations ont été estimés sur la base des taux suivants : 28,92 % pour le stage 1 (taux en vigueur en 2020) et 25,83 % pour le stage 2 (taux en vigueur à partir de 2021) ;
- Les impôts différés sur la base des plus ou moins-values latentes constatées sur les prêts, les participations et les obligations convertibles ont été estimés sur la base du taux 28,92 %.

Note 20 – Engagements de financement et de garantie

Les engagements de financement donnés correspondent aux montants restant à verser au titre des conventions de prêts signées, avec la clientèle ou avec les établissements de crédit.

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2020	31/12/2019
Engagements reçus		
Engagements de financement reçus de l'État français	-	-
Engagements de garantie reçus de l'État français sur prêts	1 327 479	1 151 055
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	796 695	754 142
<i>dans le cadre de l'activité de crédit du Groupe</i>	796 695	754 142
Engagements donnés		
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	1 445 250	1 735 164
Engagements de financement en faveur de la clientèle	13 346 045	12 767 039
Engagements de garantie donnés d'ordre d'établissement de crédit	114 111	140 169
Engagements de garantie donnés d'ordre de la clientèle	512 338	584 889

Les engagements reçus sont présentés hors opérations pour compte État.

3.7. Risque de crédit

✓ Concentration du risque de crédit

Actifs financiers au coût amorti

	Actifs sains		Actifs douteux Stage 3	Actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création	Total
	Stage 1	Stage 2			
<i>en milliers d'euros</i>					
Valeur comptable					
Notation Investissement Grade (AAA à BBB-)	5 496 587	366 795			5 863 382
Notation BB+ à BB-	2 119 988	3 081 324		12 030	5 201 312
Notation B+	451 610	452 497			904 107
Notation B	574 894	833 388			1 408 281
Notation B-	88 498	979 978		14 046	1 068 476
Notation CCC à D-			1 371 731	31 618	1 371 731
Total au 30 Juin 2020	8 731 577	5 713 981	1 371 731	57 695	15 817 289
Notation Investissement Grade (AAA à BBB-)	5 504 063	316 030		5 055	5 820 094
Notation BB+ à BB-	2 821 047	2 583 182		29 057	5 404 229
Notation B+	649 005	197 935		108	846 940
Notation B	642 809	695 162		6 314	1 337 971
Notation B-	75 019	749 229		185 024	824 249
Notation CCC à D-			1 163 364	121 934	1 163 364
Total au 31 décembre 2019*	9 691 944	4 541 538	1 163 364	347 492	15 396 846

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

	Actifs sains		Actifs douteux Stage 3	Actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création	Total
	Stage 1	Stage 2			
<i>en milliers d'euros</i>					
Valeur comptable					
Notation Investissement Grade (AAA à BBB-)	2 103 400				2 103 400
Notation BB+ à BB-					
Notation B+					
Notation B					
Notation B-					
Notation CCC à D-					
Total au 30 Juin 2020	2 103 400	0	0	0	2 103 400
Notation Investissement Grade (AAA à BBB-)	2 277 250				2 277 250
Notation BB+ à BB-					
Notation B+					
Notation B					
Notation B-					
Notation CCC à D-					
Total au 31 décembre 2019*	2 277 250				2 277 250

Engagements de financement

	Engagements sains		Engagements douteux Stage 3	Engagements financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création	Total
	Stage 1	Stage 2			
<i>en milliers d'euros</i>					
Montant de l'engagement					
Notation Investissement Grade (AAA à BBB-)	815 968	3 990			819 958
Notation BB+ à BB-	1 008 280	221 120		42 953	1 229 400
Notation B+	80 113	45 000			125 113
Notation B	224 086	268 315			492 401
Notation B-	19 566	274 696		25 500	294 262
Notation CCC à D-			112 042	24 509	112 042
Total au 30 Juin 2020	2 148 013	813 121	112 042	92 962	3 073 176
Notation Investissement Grade (AAA à BBB-)	1 035 623	8 070		6 722	1 043 693
Notation BB+ à BB-	1 279 990	280 109		97 500	1 560 099
Notation B+	147 028	66 680		60 000	213 708
Notation B	355 758	208 380		30 746	564 138
Notation B-	47 936	285 998		100 193	333 934
Notation CCC à D-			93 883	9 652	93 883
Total au 31 décembre 2019*	2 866 335	849 237	93 883	304 813	3 809 455

Engagements de garantie

	Engagements sains		Engagements douteux Stage 3	Engagements financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création	Total
	Stage 1	Stage 2			
<i>en milliers d'euros</i>	Montant de l'engagement				
Notation Investissement Grade (AAA à BBB-)	29 368	684			30 051
Notation BB+ à BB-	24 325				24 325
Notation B+	10 000				10 000
Notation B	59 119	446 393		34 682	505 511
Notation B-					0
Notation CCC à D-			44 939	772	44 939
Total au 30 Juin 2020	122 811	447 076	44 939	35 455	614 826
Notation Investissement Grade (AAA à BBB-)	55 615	1 031		1 031	56 646
Notation BB+ à BB-	11 614	463 875		178 431	475 489
Notation B+					-
Notation B	54 277	76 924		60 105	131 201
Notation B-					-
Notation CCC à D-			36 807	1 084	36 807
Total au 31 décembre 2019*	121 506	541 830	36 807	240 650	700 143

* La ventilation au 31 décembre 2019 des actifs et des engagements par strates et par notation publiée dans le présent rapport diffère de ce qui a été publié dans les Etats financiers au 31 décembre 2019 pour répondre à un ajustement de périmètre

✓ Exposition au risque de crédit : Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors-bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

Actifs au coût amorti : Prêts et créances sur les établissements de crédit

	Actifs sains		Actifs douteux Stage 3	TOTAL
	Stage 1	Stage 2		
<i>en milliers d'euros</i>				
Au 1er Janvier 2020*	5 891	54 896	185 624	246 411
Variations des dépréciations des Actifs au coût amorti sur les EDC				
Nouvelle production : achat, octroi, origination...	730	31	-	762
Evolution des paramètres de risque de crédit sur la période	(231)	(1 891)	38 838	36 716
Total Variations dépréciations	499	(1 859)	38 838	37 478
Au 30 Juin 2020	6 390	53 037	224 462	283 889

Actifs au coût amorti : Prêts et créances sur la clientèle

	Actifs sains		Actifs douteux Stage 3	TOTAL
	Stage 1	Stage 2		
<i>en milliers d'euros</i>				
Au 1er Janvier 2020*	4 728	135 663	451 188	591 579
Variations des dépréciations des Actifs au coût amorti sur la clientèle				
Nouvelle production : achat, octroi, origination...	568	792	-	1 360
Evolution des paramètres de risque de crédit sur la période	(1 802)	75 512	15 750	89 460
Total Variations dépréciations	(1 234)	76 304	15 750	90 820
Au 30 Juin 2020	3 494	211 967	466 938	682 399

Engagements de financement et garantie

	Actifs sains		Actifs douteux Stage 3	TOTAL
	Stage 1	Stage 2		
<i>en milliers d'euros</i>				
Au 1er Janvier 2020*	4 392	122 293	34 163	160 848
Variations des dépréciations des Engagements de financement et de garantie				
Nouvelle production : achat, octroi, origination...	305	1 276	-	1 581
Evolution des paramètres de risque de crédit sur la période	(2 063)	(25 861)	2 917	(25 007)
Total Variations dépréciations	(1 758)	(24 585)	2 917	(23 426)
Au 30 Juin 2020	2 633	97 709	37 080	137 422

* Les montants de provisionnement par strates des actifs et des engagements au 1er janvier 2020 publiés dans le présent rapport diffèrent de ceux qui ont été publiés dans les Etats financiers au 31 décembre 2019 pour répondre à un ajustement de périmètre

3.8. Informations complémentaires**Bilan FMI**

	30/06/2020	31/12/2019
<i>en milliers d'euros</i>		
Actif		
Prêts et créances sur établissements de crédit	400 152	734 217
<i>A vue</i>	157 351	393 395
<i>A terme</i>	242 802	340 822
Comptes de régularisation	9 285	23 715
Total de l'actif	409 437	757 933
Passif		
Dettes représentées par un titre	405 279	755 090
<i>Emprunts obligataires</i>	400 000	734 000
<i>Dont intérêts courus</i>	5 279	21 090
Comptes de régularisation et passifs divers	4 158	2 843
Total du passif	409 437	757 933

Les prêts consentis au Fonds monétaire international (FMI) au titre de la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la croissance (FRPC), financés par des emprunts obligataires émis par l'AFD et complétés par des instruments de couverture conclus avec diverses contreparties bancaires, sont réalisés pour le compte et aux risques de l'État français. À l'exception d'une commission de gestion d'un montant de 0,1 M€, la gestion du canton FMI n'a pas d'incidence sur la situation financière du Groupe AFD.

3.9. Événements significatifs postérieurs au 30 juin 2020

Aucun élément significatif, postérieur à la date du 30 juin n'est intervenu.

D. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2020

Période du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2020

Mesdames, Messieurs les administrateurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de l'Agence Française de Développement, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Directeur Général le 7 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au COVID-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité établi le 7 septembre 2020 commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 16 septembre 2020

KPMG S.A.

Paris, le 16 septembre 2020

BDO

Valery FOUSSÉ

Associé

Arnaud NAUDAN

Associé

E. Responsable du rapport financier semestriel

Nom et fonction

Monsieur Philippe Bauduin : Directeur général adjoint

Attestation du responsable

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité figurant en page 2 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Paris, le 16 septembre 2020

Le Directeur général adjoint

Philippe Bauduin